

Crédit Mutuel ARKEA

Comptes consolidés 31 décembre 2023

Conseil d'Administration du 28 février 2024

Bilan

(en milliers d'euros)

		31.12.2023	31.12.2022	01.01.2022
Actif	Notes		retraité IFRS17/IFRS9	retraité IFRS17/IFRS9
Caisse, banques centrales	1	13 579 656	23 453 717	15 835 673
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1 875 725	2 175 331	1 515 229
Instruments dérivés de couverture	3	3 945 278	5 365 023	941 733
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	8 928 793	7 322 719	9 438 286
Titres au coût amorti	5	671 107	569 489	632 290
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	14 030 827	12 044 954	15 207 862
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	86 908 941	81 178 096	73 250 954
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-2 647 168	-4 501 996	621 698
Placements financiers des activités d'assurance	7	60 425 249	56 746 975	58 551 323
Actifs des contrats d'assurance émis	21	-	-	-
Actifs des contrats de réassurance détenus	21	217 365	148 112	120 325
Actifs d'impôts courants	8	206 540	173 677	128 905
Actifs d'impôts différés	9	173 674	179 895	238 104
Comptes de régularisation et actifs divers	10	1 488 073	1 085 658	984 554
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	80 813
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	238 886	218 139	176 345
Immeubles de placement	12	145 933	130 209	125 897
Immobilisations corporelles	13	342 235	338 789	328 741
Immobilisations incorporelles	14	620 315	538 561	530 408
Ecarts d'acquisition	15	473 641	484 610	566 533
TOTAL DE L'ACTIF		191 625 070	187 651 958	179 275 673

		31.12.2023	31.12.2022	01.01.2022
Passif	Notes	-	retraité IFRS17/IFRS9	retraité IFRS17/IFRS9
Banques centrales	16	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	2 737 046	2 373 851	1 685 956
Instruments dérivés de couverture	3	3 479 949	4 525 378	956 291
Dettes représentées par un titre	18	24 442 681	19 843 532	16 438 840
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16	6 747 627	15 671 150	15 160 339
Dettes envers la clientèle	19	85 080 712	81 064 164	74 571 114
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-1 269 242	-2 011 827	442 028
Passifs d'impôts courants	8	88 212	74 902	87 593
Passifs d'impôts différés	9	302 700	253 222	298 356
Comptes de régularisation et passifs divers	20	5 100 189	4 512 523	4 821 915
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	345 128
Passifs des contrats d'assurance émis	21	52 679 433	49 630 174	53 160 486
Passifs des contrats de réassurance détenus	21	-	-	-
Provisions	22	251 413	289 050	347 472
Dettes subordonnées	23	2 271 508	2 182 421	2 473 769
Capitaux propres totaux		9 712 842	9 243 419	8 486 387
Capitaux propres part du Groupe		9 703 743	9 236 190	8 480 454
Capital et réserves liées	24	2 894 352	2 725 133	2 548 829
Réserves consolidées	24	6 506 497	5 904 705	5 377 853
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	- 113 856	- 56 879	- 19 952
Résultat de l'exercice		416 750	663 231	573 723
Intérêts minoritaires		9 099	7 229	5 933
TOTAL DU PASSIF		191 625 070	187 651 958	179 275 673

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

		31.12.2023	31.12.2022
Compte de résultat			retraité IFRS17/IFRS9
Intérêts et produits assimilés (1)	29	4 425 066	2 159 051
Intérêts et charges assimilées (1)	29	-3 757 397	-1 319 763
Commissions (produits)	30	796 103	754 861
Commissions (charges)	30	- 206 573	- 196 887
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	113 073	218 222
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32	19 117	- 6 937
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	33	-	3 673
Produits nets des activités d'assurance	34	502 804	522 183
Produits des contrats d'assurance émis		1 140 346	1 105 108
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		- 763 792	- 662 309
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus		47 202	5 773
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance		2 995 153	-4 387 962
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis		-2 917 250	4 459 389
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus		1 145	2 184
Produits des autres activités	35	332 073	345 018
Charges des autres activités	35	- 84 494	- 74 658
PRODUIT NET BANCAIRE		2 139 772	2 404 763
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		26	- 287
PRODUIT NET BANCAIRE y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		2 139 798	2 404 476
Charges générales d'exploitation	37	-1 411 949	-1 391 696
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	38	- 125 424	- 119 158
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		602 425	893 622
Coût du risque de crédit	39	- 94 345	- 136 006
RESULTAT D'EXPLOITATION		508 080	757 616
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	11	15 358	635
Gains ou pertes nets sur autres actifs	40	29 797	87 113
Variation de valeur des écarts d'acquisition		- 10 969	- 33 711
RESULTAT AVANT IMPOTS		542 266	811 653
Impôt sur les bénéfices	41	- 123 585	- 147 726
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET		418 681	663 927
dont Intérêts minoritaires		1 931	697
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		416 750	663 231

(1) Les intérêts calculés selon la méthode du TIE pour les instruments à la JVOCI ou au coût amorti sont présentés en note 29.

(en milliers d'euros)

		31.12.2023	31.12.2022
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Notes		retraité IFRS17/IFRS9
Résultat net		418 681	663 927
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		2 975	- 69 730
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance		-	-
Réévaluation des contrats d'assurances et de réassurance en capitaux propres recyclables		37 767	- 53 623
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		- 1 425	- 582
Eléments recyclables en résultat net		39 317	- 123 935
Ecart actuariel au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		- 643	19 612
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		- 10 901	23 359
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts) (1)		- 72 498	35 392
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance		- 12 219	112
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables		-	-
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		- 3	- 2 743
Eléments non recyclables en résultat net		- 96 264	75 732
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	42	- 56 947	- 48 203
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		361 734	615 724
dont part du Groupe		359 773	614 567
dont part des intérêts minoritaires		1 961	1 157

(1) Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de 9 millions d'euros.

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 01 janvier 2022 (IFRS 4 / IAS 39 pour l'assurance)	2 548 829	5 152 785	131 547	573 723	8 406 884	5 924	8 412 808
Application de la norme IFRS 17	-	209 444	- 7 078	-	202 366	9	202 375
Application de la norme IFRS 9 pour l'assurance	-	15 625	- 144 421	-	- 128 796	-	- 128 796
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité IFRS17/IFRS9	2 548 829	5 377 854	- 19 952	573 723	8 480 454	5 933	8 486 387
Augmentation / réduction de capital	176 304	-	-	-	176 304	-	176 304
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2021	-	573 723	-	- 573 723	-	-	-
Distribution 2022 au titre du résultat 2021	-	- 36 501	-	-	- 36 501	- 8	- 36 509
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	297	-	-	297	-	297
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 725 133	5 915 373	- 19 965	-	8 620 541	5 925	8 626 466
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	354	- 48 648	-	- 48 294	460	- 47 834
Résultat 2022	-	-	-	663 231	663 231	697	663 928
Sous-total	2 725 133	5 915 727	- 68 613	663 231	9 235 478	7 082	9 242 560
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	- 11 734	11 734	-	-	173	173
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	- 242	-	-	- 242	-	- 242
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	954	-	-	954	- 26	928
Capitaux propres au 31.12.2022	2 725 133	5 904 705	- 56 879	663 231	9 236 190	7 229	9 243 419
Augmentation de capital	169 219	-	-	-	169 219	-	169 219
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2022	-	663 231	-	- 663 231	-	-	-
Distribution 2023 au titre du résultat 2022	-	- 60 249	-	-	- 60 249	- 5	- 60 254
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	43	-	-	43	- 49	- 6
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 894 352	6 507 730	- 56 879	0	9 345 203	7 175	9 352 378
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 5 580	- 56 977	-	- 62 557	30	- 62 527
Résultat 2023	-	-	-	416 750	416 750	1 931	418 681
Sous-total	2 894 352	6 502 150	- 113 856	416 750	9 699 396	9 136	9 708 532
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	4 347	-	-	4 347	- 37	4 310
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 894 352	6 506 497	- 113 856	416 750	9 703 743	9 099	9 712 842

Tableau des flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		retraité IFRS17/IFRS9
Résultat net	418 681	663 927
Impôt	123 585	147 726
Résultat avant impôt	542 266	811 653
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	167 646	150 343
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	11 143	36 029
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 38 784	23 175
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 15 358	- 177
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	61 190	- 6 421
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	3 594 495	-2 351 416
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 780 332	-2 148 467
Opérations interbancaires	-10 066 700	1 835 470
Opérations avec la clientèle	-2 423 399	-2 809 252
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-3 645 016	5 899 588
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	- 647 329	1 246 115
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	5 118	-
Impôts versés	- 87 180	- 166 216
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-16 864 506	6 005 705
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-12 541 908	4 668 891
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	- 102 544	61 729
Immeubles de placement	- 75 245	37 842
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 246 744	- 179 117
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 424 533	- 79 546
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	132 693	139 562
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 861 218	2 865 588
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	2 993 911	3 005 150
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-9 972 530	7 594 495
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-12 541 908	4 668 891
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 424 533	- 79 546
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 993 911	3 005 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	23 490 165	15 895 670
Caisse, banques centrales (actif & passif)	23 452 429	15 835 673
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	37 736	59 997
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 517 635	23 490 165
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 16)	13 576 692	23 452 429
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7d; 16 et 21b)	- 59 057	37 736
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-9 972 530	7 594 495

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 est marqué par une bonne dynamique commerciale des métiers du groupe, notamment en matière de collecte d'épargne mais aussi, dans un marché fortement contraint, de distribution de crédits aux clients.

Le contexte de taux d'intérêt et le renchérissement du coût des ressources impactent les revenus en baisse de 11 % à 2 140 M€. La marge d'intérêt intègre un impact négatif extraordinaire lié aux évolutions des conditions du TLTRO décidées fin 2022 par la Banque Centrale Européenne.

Les gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sont en recul du fait d'un environnement économique plus risqué et après un plus haut historique de valorisation en 2022.

Le produit net d'assurances se maintient à 503 M€, alors même que d'une part les tempêtes Ciaran et Domingos ont très durement touché les territoires historiques du groupe à l'automne 2023 et que, d'autre part, les conditions d'intérêts et de rémunération de l'épargne réglementée impactent le métier de l'assurance-vie.

Dans un contexte 2023 qui demeure inflationniste, les frais de gestion sont en hausse de 2 % à 1 540 M€. Le groupe a poursuivi la mise en œuvre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des salariés.

Poursuivant sa politique de provisionnement prudent, le groupe enregistre une dotation de 110 M€ au titre du coût du risque avéré. Dans un contexte d'évolutions méthodologiques au second semestre 2023, le provisionnement des encours sains est en reprise de 16 M€.

En fin d'année, le groupe a finalisé la cession de Novelia à Kéréis et reconnaît une plus-value de 25 M€ nette d'impôt.

Enfin, du fait de la vulnérabilité du métier de l'assurance des biens et des personnes aux phénomènes météorologiques extrêmes, le goodwill de Suravenir Assurances est déprécié intégralement, pour un montant de 11 M€.

En synthèse, le résultat net part du groupe de l'année 2023 ressort à 417 M€.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Au 31 décembre 2023, le groupe applique les normes en vigueur au 1er janvier 2023 adoptées par l'Union Européenne. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2023 n'est qu'optionnelle.

Le groupe publie son Rapport Financier Annuel 2023 au format ESEF (European Single Electronic Format) tel que défini par le règlement européen délégué 2019/815 modifié par le règlement délégué 2020/1989.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023

Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de location et les obligations de démantèlement. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de cet amendement qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2023.

Le groupe a pris en considération l'application de ces amendements à partir de la clôture au 30 juin 2023. Les impacts ne sont pas significatifs.

Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

L'Union Européenne a publié en décembre 2022 la Directive 2022/2523 relative à la mise en oeuvre de la réforme fiscale de l'OCDE visant à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt minimum dans chacune des juridictions où elles exercent des activités.

En prévision de la transposition en droit national de la directive européenne 2022/2523 et de l'entrée en vigueur de la réforme à compter du 1er janvier 2024, des travaux ont été menés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa au cours de l'exercice 2023.

Ces travaux ont principalement consisté :

- à élaborer le périmètre GloBE, regroupant à la fois les entités du périmètre statutaire consolidées par la méthode d'intégration globale et les entités non consolidées à date pour des raisons de matérialité sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif,
- à identifier et mesurer les impacts potentiels de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale et en particulier à vérifier si, une fois les mesures de sauvegarde appliquées, le groupe serait amené à payer un impôt complémentaire sur certaines juridictions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est présent dans trois juridictions : la France, la Belgique et le Luxembourg. Sur la base des tests de minimis et du TEI simplifié, aucune juridiction n'a été identifiée comme devant faire l'objet d'un impôt complémentaire.

IFRS 17 et IFRS 9 Contrats d'assurance

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupe applique avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 les normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Application de la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 s'applique rétroactivement à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022 du fait de la période comparative obligatoire. Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en œuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe applique principalement une approche rétrospective modifiée pour ses portefeuilles de contrats d'assurance. A l'exception du portefeuille de contrats de prévoyance individuelle pour lequel l'approche rétrospective complète a été appliquée et du portefeuille de contrats d'assurance dommages pour lequel la méthodologie à la juste valeur a été retenue.

L'approche rétrospective modifiée permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découlent de l'application rétrospective complète de la norme.

La méthode rétrospective modifiée a été appliquée, à compter de 2009, en adoptant les principes de calcul suivants pour les éléments de bilan à la date de transition :

- La maille d'agrégation est celle des portefeuilles, toutes cohortes confondues avant transition,
- La marge sur services contractuels (CSM) à la date d'origine (année minimale de disponibilité des données) est d'abord calculée comme la différence entre :
 - o la VIF (valeur actualisée des résultats futurs) à la date de transition, à laquelle sont ajoutées les marges comptables passées nettes de coûts d'acquisition et de gestion des contrats,
 - o le risque non financier (RA) à la date d'origine calculé rétrospectivement à partir du RA à la date de transition et de l'écoulement des flux de trésorerie d'exécution futurs (PVFCF)
- La marge sur services contractuels (CSM) à la date de transition est ensuite calculée en fonction des taux de relâchements entre la date d'origine et la date de transition. Ils sont calculés à partir :
 - o de la chronique des provisions mathématiques sur le périmètre des contrats évalués sous le modèle des commissions variables et des capitaux sous risque sur le périmètre des contrats évalués sous le modèle général (sont considérées les données comptables pour les années antérieures à la date de transition, et les données projetées à partir de la date de transition),
 - o en utilisant des courbes d'actualisation obtenues à partir de la courbe des taux retenue à la date de transition et des taux forwards 1 an sans risque des années antérieures,
 - o sur le périmètre des contrats évalués sous le modèle des commissions variables, l'ajustement du rendement réel des placements sous-jacent, est pris en compte, en figeant l'écart entre la valorisation stochastique risque-neutre et la valorisation déterministe en monde réel tel qu'il a été calculé à la date de transition.
- Les montants relatifs à la neutralisation des effets taux d'actualisation en capitaux propres sont nuls à la transition,
- L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution futurs (PVFCF) est réalisée en retenant les principes suivants :
 - o une approche économique et cohérente avec les données de marché (Market Consistent) particulièrement structurantes pour les hypothèses financières telles que les scénarios économiques utilisés dans le cadre des valorisations stochastiques. Les hypothèses sont définies à partir des prix d'instruments sur les marchés financiers à la date à laquelle les PVFCF sont calculés,
 - o des hypothèses techniques retenues au regard de l'expérience passée, actuelle, et attendue dans le futur (lois comportementales des assurés),
 - o des hypothèses relatives aux futures décisions de gestion déterminées de manière objective et cohérente avec la stratégie,
 - o une cohérence de l'information comptable et des autres données sous-jacentes ayant servi à préparer les calculs des PVFCF avec les états financiers et les livres comptables sous-jacents au 31 décembre 2023.
- Les flux de trésorerie d'exécution futurs (PVFCF), projetés sur un horizon de 40 ans, doivent être représentatifs de l'incertitude des flux de trésorerie et prendre en considération la probabilité ainsi que la gravité des situations issues de scénarios multiples combinant les facteurs de risque pertinents. Les flux de trésorerie sont calculés en tenant compte entre autres d'hypothèses d'évolution sur l'horizon de projection telles que :
 - o l'environnement économique : niveau des marchés actions, niveau des taux sans risque, prix de l'immobilier (...),

- les risques biométriques : mortalité, morbidité (...),

Au-delà, il est à noter que les PVFCF sont évalués avec une frontière des contrats intégrant les versements libres en épargne et la prise en compte uniquement des frais rattachables à l'exécution des contrats.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance entre la norme IFRS 4 et la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

Application de la norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par Suravenir et Suravenir Assurances au 1er janvier 2023 est rétrospective¹. Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retraite les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés au cours de 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (« overlay ») pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres entre la norme IAS 39 et la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2022, sont présentées directement dans les capitaux propres.

Application consécutive de la norme IFRS 17

L'entrée en vigueur d'IFRS 17 entraîne la prise d'effet de différents amendements à d'autres normes dont IAS 1 en matière de présentation, IAS 40 pour l'évaluation et la présentation des actifs immobiliers, IAS 32 et IFRS 9 concernant les actions propres et autres titres émis par le groupe.

¹ L'application d'IFRS 9 pour les filiales d'assurance pouvait être différée conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et élargies par les règlements (UE) 2017/1988 et 2020/2097 de la Commission européenne.

NOTES – FIRST TIME APPLICATION

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 1er janvier 2023 pour les entités d'assurance sont les suivants :

Bilan de passage IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 :

(en milliers d'euros)

	31.12.22	Effets IFRS 17/IFRS 9	01.01.23
Actif			retraité IFRS17/IFRS9
Caisse, banques centrales	23 453 717		23 453 717
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 175 331		2 175 331
Instruments dérivés de couverture	5 365 023		5 365 023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 322 719		7 322 719
Titres au coût amorti	569 489		569 489
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	12 044 954		12 044 954
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	81 178 096		81 178 096
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-4 501 996		-4 501 996
Placements financiers des activités d'assurance	56 731 460	15 515 (a) (b) (c)	56 746 975
Actifs des contrats d'assurance émis			
Actifs des contrats de réassurance détenus		148 112 (b)	148 112
Actifs d'impôts courants	175 125	-1 448 (b)	173 677
Actifs d'impôts différés	200 763	-20 868	179 895
Comptes de régularisation et actifs divers	1 188 125	-102 467 (b)	1 085 658
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée	1 518 572	-1 518 572 (a)	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	218 139		218 139
Immeubles de placement	130 209		130 209
Immobilisations corporelles	338 789		338 789
Immobilisations incorporelles	540 283	-1 722 (a)	538 561
Ecarts d'acquisition	484 610		484 610
TOTAL	189 133 408	-1 481 450	187 651 958
	31.12.22	Effets IFRS 17/IFRS 9	01.01.23
Passif			retraité IFRS17/IFRS9
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 049 947	323 904 (c)	2 373 851
Instruments dérivés de couverture	4 525 378		4 525 378
Dettes représentées par un titre	19 843 532		19 843 532
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 021 591	1 649 559 (c)	15 671 150
Dettes envers la clientèle	81 064 164		81 064 164
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 011 826		-2 011 826
Passifs d'impôts courants	101 465	-26 563 (b)	74 902
Passifs d'impôts différés	84 128	169 094	253 222
Comptes de régularisation et passifs divers	2 137 849	2 374 674 (b)	4 512 523
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance émis	56 109 541	-6 479 367 (a) (b) (c)	49 630 174
Passifs des contrats de réassurance détenus			
Provisions	299 195	-10 145 (a)	289 050
Dettes subordonnées	2 182 014	407 (c)	2 182 421
Capitaux propres totaux	8 726 432	516 987	9 243 419
Capitaux propres part du Groupe	8 719 212	516 978 (d)	9 236 190
Capital et réserves liées	2 725 133		2 725 133
Réserves consolidées	5 679 636	225 069	5 904 705
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-236 269	179 390	-56 879
Résultat de l'exercice	550 712	112 519	663 231

Intérêts minoritaires	7 220	9	7 229
TOTAL	189 133 408	-1 481 450	187 651 958

Les principaux effets liés au passage de la norme IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 sont :

(a) L'annulation des actifs et passifs d'assurance reconnus selon IFRS 4 :

- à l'actif pour -1 701 millions d'euros, dont -180 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance » et -1 519 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet sous IFRS 4,
- au passif pour -51 863 millions d'euros, dont -51 852 millions d'euros au titre des passifs d'assurance émis, principalement des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».

(b) La comptabilisation des actifs de réassurance et les passifs de réassurance selon IFRS 17 :

- à l'actif pour +148 millions d'euros au sein des "Actifs de réassurance détenus" et l'effet de reclassement des créances rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance pour -365 millions d'euros conformément à IFRS 17,
- au passif pour +49 630 millions d'euros au sein des "Passifs d'assurance émis", dont la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs (PVFCF) pour +45 191 millions d'euros, l'ajustement pour risque associé à l'estimation des flux de trésorerie (RA) pour +635 millions d'euros, et la marge sur services contractuels différée (CSM) évalués pour +3 804 millions d'euros, L'effet de reclassement des dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance pour -246 millions d'euros conformément à IFRS17, précédemment comptabilisées au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ». L'effet de reclassement des OPC comptabilisés selon la short cut méthode sous IFRS10 pour +2 490 millions d'euros au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ».

(c) La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour +62 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître +395 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Le groupe applique IFRS 9 pour l'évaluation des contrats purs Unités de Compte. En conséquence, les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » augmentent de +311 millions d'euros.

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS 4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires pour +1 663 millions d'euros, dont +1 650 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit » et +13 millions de « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

(d) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôt sur les capitaux propres du groupe de +517 millions d'euros au 01/01/2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des charges des services d'assurance en Produit Net Bancaire.

Ainsi, l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution futurs (PVFCF) et la marge sur services contractuels (CSM) sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.

Tableaux FTA IFRS 17

1 - Incidence de la méthode de transition sur l'évaluation de la marge sur services contractuels

Le tableau ci-dessous présente le stock de marge sur services contractuels (CSM) sur les contrats d'assurance déterminés à la date de transition au 1er janvier 2022 et son relâchement sur l'exercice en cours par méthode de transition appliquée par le groupe.

	31.12.2023			
(en milliers d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats évalués selon l'approche par la juste valeur (JV)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA)	TOTAL
Solde CSM à l'ouverture	3 522 315			3 522 315
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-306 567			-306 567
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-306 567			-306 567
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-174 769			-174 769
Variations liées aux services futurs	-174 769			-174 769
Produits financiers ou charges financières des contrats	-665			-665
Solde CSM à la clôture	3 040 314			3 040 314

	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9			
(en milliers d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats évalués selon l'approche par la juste valeur (JV)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA)	TOTAL
Solde CSM à l'ouverture (01/01/2022)	2 630 567		4 126	2 634 693
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-386 148		-4 141	-390 289
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-386 148		-4 141	-390 289
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	1 281 089		39	1 281 128
Variations liées aux services futurs	1 281 089		39	1 281 128
Produits financiers ou charges financières des contrats	-3 193		-24	-3 217
Solde CSM à la clôture	3 522 315		0	3 522 315

2 – Incidence de la méthode de transition sur le résultat des activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Produits des activités d'assurance		
Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) à la transition	8 270	14 922
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) à la transition	350 102	422 303
Contrats évalués selon l'approche par la juste valeur (JV) à la transition	-51 964	-13 377
TOTAL	306 408	423 849

3 - Rendement des placements financiers sous-jacents à des contrats à participations directe présents en capitaux propres à la date de transition

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 1^{er} janvier 2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Ainsi, pour les contrats d'assurance participatifs directs, le groupe ne présente pas de différence de taux d'actualisation à la date de transition sur le rendement des actifs sous-jacents à ces contrats et l'impact cumulé en OCI à l'ouverture au 1^{er}

janvier 2022 est nul. De plus, le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables. A cet effet, l'impact cumulé en OCI au 1^{er} janvier 2023 est nul.

Tableaux FTA IFRS 9

1 - Tableau de passage IAS 39 - IFRS 9 en date de transition

Ce tableau présente les encours bruts (hors dépréciations) et exclut les éléments suivants, qui ne font pas l'objet d'analyse de reclassement au titre de la mise en application de la norme IFRS 9 :

- Les instruments dérivés de transaction,
- Les immeubles de placement évalués à la juste valeur par résultat sous IAS 40.

(en milliers d'euros)

Classes d'évaluation IAS 39	Soldes au 31.12.2021 IAS 39	Natures d'instrument et catégories comptables IFRS 9	Encours après reclassement au 01.01.2022 à iso valeur	Réévaluation au 01.01.2022	Variation année 2022	Solde au 01.01.2023 IFRS 9
Juste valeur par résultat	31 692 317	Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat	52 577		876	53 453
		Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI sur option				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - sur option	278 887		-87 564	191 323
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - trading				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - autres	31 360 853		151 066	31 511 919
		Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI				0
		Titres de dette au coût amorti				0
Juste valeur par capitaux propres	25 741 620	Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI sur option	92 638		-1 221	91 417
		Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat	540 693		-4 208	536 485
		Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - sur option	18 559 672		-1 347 077	17 212 595
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - autres	4 189 150		-796 368	3 392 782
		Titres de dette au coût amorti	2 359 467	-79 840	335 205	2 614 832
Coût amorti	576 614	Titres de dette au coût amorti				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par OCI				0
		Titres de dette évalués à la juste valeur par résultat - autres				0
		Prêts et créances au coût amorti	260 829		-105 822	155 007
		Prêts et créances à la juste valeur par résultat - sur option	315 785	19 358	-40 280	294 863
			Soldes IFRS 9 au 01.01.2023	Actifs à la juste valeur par résultat		53 193 420
Actifs à la juste valeur par capitaux propres				91 417		
Actifs au coût amorti				2 769 839		

L'application des dispositions d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers a eu pour incidence les principaux changements ci-dessous :

- Les instruments de capitaux propres sont par défaut évalués à la juste valeur par résultat. Ceux qui ont été désignés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ont été soumis à un comité de validation.
- Les instruments de dette ont été analysés selon les deux critères suivants :
 - o Modèle de gestion : les portefeuilles ont été affectés à un modèle de gestion « Collecte », « Collecte et vente » ou « Autres » selon les critères définis par IFRS 9 et analysés en date de première application.
 - o L'analyse des critères SPPI – Solely Payments of Principal and Interests (cf. principes comptables) à date de comptabilisation initiale.

La majorité des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti en IAS 39 continuent à remplir les conditions pour une comptabilisation au coût amorti selon IFRS 9.

Les principaux reclassements des titres de dette qui étaient évalués à la juste valeur par capitaux propres (actifs disponibles à la vente) et qui sont reclassés au coût amorti concernent les titres gérés par les entités d'assurance pour leur compte propre.

Les principaux reclassements des titres de dette qui étaient évalués à la juste valeur par capitaux propres (actifs disponibles à la vente) et qui sont reclassés à la juste valeur par résultat concernent :

- Des parts d'OCPVM ou de FCPR,
- Sur option, des actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe répondant favorablement au test SPPI.

2 - Variations de corrections de valeur pour dépréciation en date de transition

Ce tableau présente les impacts à la transition liés à la décomptabilisation des dépréciations selon IAS 39 et à la comptabilisation des provisions pour risques de crédit selon IFRS 9.

(en milliers d'euros)

	IAS 39	IFRS 9	Solde au 31/12/2021 des corrections de valeur pour dépréciation ou provisions IAS 39 / IAS 37	Corrections de valeur pour pertes IFRS 9 au 01/01/2022	Variation année 2022	Solde au 01/01/2023 des corrections de valeur pour pertes IFRS 9
Actifs...	...Evalués à la juste valeur par résultat Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat				
		Juste valeur par OCI				
		Coût amorti				
	...Disponibles à la vente Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	8 425	-8 425		0
		Juste valeur par OCI	584	-584		0
		Coût amorti		3 247	-19	3 228
	...Détenus jusqu'à l'échéance Coût amorti	Juste valeur par résultat				
		Juste valeur par OCI				
		Coût amorti				
	Prêts et Créances sur les établissements de crédit Coût amorti	Juste valeur par résultat				
		Juste valeur par OCI				
		Coût amorti				
	Prêts et Créances sur la clientèle Coût amorti	Juste valeur par résultat				
		Juste valeur par OCI				
		Coût amorti				

Le montant des dépréciations IFRS 9 en date de transition au 01/01/2023 sur le périmètre assurance s'élève à 3 millions d'euros.

Les impacts IFRS 9 sur les capitaux propres du groupe sont présentés dans le tableau ci-avant (avec les effets de la norme IFRS 17).

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour ses activités banque et assurance.

Le groupe applique pour ses activités d'assurance la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 et adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, qui remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- l'évaluation actualisée et probabilisée des passifs et actifs d'assurance par groupes de contrats,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous. Le scénario économique de référence retenu pour l'arrêté du 31 décembre 2023 s'appuie sur les principales hypothèses ci-après.

- Fin 2023, les signaux conjoncturels sont unanimement venus témoigner du retournement du cycle économique en France, à l'instar des autres pays de la Zone euro. Le PIB français avait fait preuve d'une étonnante résilience au 1er semestre 2023, grâce à la conjonction de facteurs temporaires et d'éléments peu encourageants (effets de stocks, recul des importations, etc.). Depuis près d'un an, les données de comptabilité nationale révèlent néanmoins une demande intérieure déprimée, grevée par les tensions inflationnistes et le durcissement des conditions de financement, ainsi que par des niveaux de confiance très dégradés. L'activité s'est ainsi logiquement contractée au 3e trimestre, malgré la résistance du marché du travail, et l'économie française ne devrait finalement pas échapper à la récession technique au second semestre.
- En 2024, la croissance française diminuerait légèrement, mais cette apparente stabilité masquerait un profil trimestriel marqué par un creux d'activité au cœur de l'hiver. Cette période d'incertitude serait suivie d'un rebond modéré de la demande intérieure, après une année particulièrement morose du côté des consommateurs et des entreprises. Ces dernières feraient face à un rebond des défaillances jusqu'au 1er trimestre 2025. La demande intérieure bénéficierait au second semestre de la poursuite de la désinflation et de la baisse progressive des coûts de financement, en lien avec l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE. Néanmoins, la confiance des ménages et des entreprises ne se redresserait que modérément, limitant l'ajustement à la baisse du taux d'épargne, élément essentiel à un réel rattrapage de la consommation en France, comme dans le reste de la Zone euro. En particulier, la correction actuelle du marché immobilier jouerait défavorablement sur le moral des consommateurs.
- Dès juin 2024, la BCE entamerait une première baisse de ses taux directeurs, suivie d'autres abaissements jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre qui reste inchangé (2,25% pour le taux de facilité de dépôts). Avec le recul attendu des taux de la BCE, les taux de marché diminueraient également. Quant aux taux réglementés, le taux du PEL sera relevé à 2,25% à compter du 1er janvier 2024 selon la récente décision du gouvernement, le taux du livret A restera bloqué à 3% jusqu'au 31 janvier 2025.
- En France, les rendements obligataires souverains resteraient élevés en 2024, proches des niveaux observés actuellement. Cette stabilité refléterait l'opposition de deux forces contraintes. D'un côté, outre la baisse attendue des taux directeurs de la BCE dès mi-2024, la faiblesse de l'activité et le reflux de l'inflation favoriseraient une pression baissière sur les taux longs. De l'autre, la réduction du bilan de la Banque centrale européenne exercerait une pression haussière sur les taux, en réduisant la demande sur les marchés obligataires : la BCE a annoncé le non réinvestissement des titres échus dans le cadre de l'APP et, à partir de juillet 2024, d'une partie du PEPP.

Un scénario stressé a également été construit, en septembre 2023, sur les hypothèses suivantes.

L'hiver 2024 sera marqué par une accélération de la contraction du PIB qui aboutira à une récession dans un contexte inflationniste toujours très inquiétant qui pénalisera le pouvoir d'achat des ménages. Les faillites d'entreprises continueront de remonter vers leurs points hauts de 2010 ou encore de 2014-2016, en particulier dans le secteur de la construction. Les prix de l'immobilier en France, dans le résidentiel, perdent entre 15 et 20 %.

La récession et la hausse des taux directeurs provoqueront dès la fin 2023 une hausse rapide des taux souverains des pays. Le spread de la France avec l'Allemagne atteindrait 80 pb début 2024. Celui des pays périphériques connaîtra un accroissement plus marqué.

Face à la contraction de l'activité (-1,6 % sur l'ensemble de l'année 2024 en France) et à la hausse rapide du chômage (point haut à 8,8 % à fin 2024), un reflux rapide de l'inflation se profile. L'effondrement de la croissance mondiale entraînera celle des prix des matières premières (40 \$ le baril de Brent). L'urgence financière et économique pousse ainsi la BCE à baisser ses taux directeurs au 4ème trimestre 2024 alors que ses prévisions font état d'une inflation durablement sous la cible de 2 % dans les années à venir. Une première baisse de -25 pb en octobre sera suivie d'autres plus importantes. Les taux directeurs sont abaissés pour atteindre 4,75 % à fin 2024 tandis que les taux directeurs de la Fed suivent la même trajectoire et chuteront à [5,75 %-6 %].

Instruments financiers

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
 - La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».
- Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais s'appuie sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité des actifs.

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Ce modèle est également celui retenu pour les activités de gestion de leur portefeuille pour compte propre par les entités d'assurance.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent, incluse dans les intérêts, est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre.
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable.

Cette option de comptabilisation à la juste valeur par résultat est appliquée aux actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe et répondant favorablement au test SPPI.

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1er janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles) notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions-cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition nette attendue du groupe vis-à-vis de l'ensemble des contreparties, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2023 est de 4,9 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Risques couverts :

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture, ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans les facteurs de risques, au sein de la partie « Risques structurels de taux et de liquidité », tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse ; les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. Conformément à IAS 39, la réévaluation est comptabilisée à l'actif pour la couverture d'actifs financiers et au passif pour la couverture de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

La couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture d'investissements nets en devises ne sont pas utilisées par le groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne une novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres
- les créances de location
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provision pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et enregistrée dès la comptabilisation de l'actif financier.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie ou un groupe d'emprunteur (obligor) sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, l'information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou de procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;
- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise;
- Un doute sur la capacité du débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours.

En matière d'arriéré, les règles retenues par le groupe sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) est constaté sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
 - l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou le groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1er centime d'euro ;
 - pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
 - o une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100 € pour la clientèle Retail et de 500 € pour la clientèle non retail,
 - o une composante relative avec un seuil de 1 % appliqué au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs.
 - la notion de période probatoire se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. La période probatoire est de 3 mois minimum.
- Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High Default Porfolio », portefeuille à fort nombre de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

➤ Critères quantitatifs

Les seuils quantitatifs de passage en bucket 2 pour les portefeuilles LDP et HDP sont présentés ci-dessous.

Courbe frontière HDP

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à l'arrêt.

Cette courbe frontière passe notamment par 4 points de coordonnées (PD octroi / PD seuil de passage en B2) : (0 % / 1 %), (1 % / 3 %), (3 % / 7 %), (10 % / 14 %). Ainsi, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 1 % passera en Bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêt est supérieure à 3 %.

Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur deux corrélations pour démontrer que les TD 12 mois sont prédictifs des TD à maturité et justifier ainsi que l'augmentation significative de risque s'évalue à partir de la probabilité de défaut à 12 mois. Il s'agit d'une part d'une corrélation en vision statique entre TD 12 mois et les TD multi-maturités cumulés (cette étude de corrélation a été conduite au moment de la FTA IFRS 9 et est reconduite tous les ans), et, d'autre part d'une corrélation en vision dynamique entre le TD 12 mois et le TD marginal de chaque maturité.

Matrice LDP

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Notes à l'octroi	Notes seuil passage en B2
de A+ à B-	D+
C+	D-
de C- à D-	E+

Ainsi, un contrat avec une note à l'octroi de B+ passera en Bucket 2 dès lors que la note en date d'arrêt est inférieure ou égale à D+.

➤ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives les critères qualitatifs suivants :

- L'existence d'un incident de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en Bucket 2,
- Les encours restructurés font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 et ne peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 que sous réserve de l'observation d'une période probatoire de 24 mois,
- S'agissant du portefeuille titres, les encours « sensibles » notés en « Speculative grade » (cotation inférieure ou égale à D+) font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 alors que les instruments financiers à risque de crédit faible classés en « Investment grade » (cotation entre A+ et C-) restent en Bucket 1.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur ;
- la perte en cas de défaut du débiteur (c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut) ;
- l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

➤ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut sont statistiquement significatifs, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach) ;
- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut ne sont pas statistiquement significatifs, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

➤ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats ;
- les portefeuilles LDP, sur des niveaux réglementaires.

➤ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

➤ Dimension prospective

La dimension prospective est prise en compte dans le paramètre Probabilité de Défaut (PD) à travers la notion de "Forward Looking". Le Forward Looking impacte à la fois :

- la valeur des PD aux différentes maturités,
- et l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques.

Pour les portefeuilles HDP et LDP, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales pour définir son scénario économique de référence. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires ou contextuelles qui affecteraient avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

• Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. Pour le contentieux, l'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Le poste “Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d’assurance” comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit pour les placements financiers des activités d’assurance, tels que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - o instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - o engagements soumis à dépréciation IFRS 9.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.
- Actifs financiers dépréciés dès l’origine

Il s’agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l’objet d’une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d’arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l’origine » et font l’objet d’un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

- Calcul des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, les perspectives économiques restent dégradées malgré un ralentissement de l’inflation. Ce ralentissement observé des prix s’explique toutefois par la dégradation de la conjoncture, qui s’étend désormais à l’ensemble des secteurs d’activité. Les risques “extérieurs” demeurent importants, en raison des difficultés du secteur bancaire américain, de l’immobilier chinois, des tensions géopolitiques au Proche-Orient ou encore des aléas climatiques.

Le contexte international reste peu porteur et l’activité pâtit de conditions de financement toujours restrictives, malgré un début d’assouplissement monétaire lié aux anticipations de marchés quant à de futures baisses de taux directeurs de la part de la Banque centrale européenne. Les perspectives françaises demeurent également mal orientées et les défaillances d’entreprises sont attendues en net rebond en 2024. De plus, le moral des consommateurs ne semble pas se redresser, en dépit de la désinflation. Il reste affecté par la persistance d’incertitudes (géopolitiques, conjoncture, etc.), par l’envolée du coût du crédit et par la crainte d’une correction imminente du marché immobilier.

Le niveau des créances en défaut demeure très faible. Un rattrapage est de nouveau attendu dans les prochains mois, dans le sillage des faillites. Les entreprises font ainsi face à un triple choc (dégradation des perspectives, conditions de financement restrictives et fin du “quoi qu’il en coûte”), dans un contexte de charges financières élevées : elles estiment que l’affaiblissement de la demande constitue actuellement le principal risque. Les entités les plus affectées seraient celles qui cumulent plusieurs facteurs de risque tels que : (i) une forte exposition à l’augmentation des prix énergétiques ; (ii) l’affaiblissement marqué de la demande, notamment pour les secteurs « non-essentiels » ou ceux directement liés à la dynamique du crédit ; à (iii) un fort taux d’endettement ou à un accès limité au financement.

Du côté des ménages, une hausse des créances douteuses semble moins imminente, en raison de la faiblesse du taux de chômage, qui ne devrait augmenter que modérément en 2024, et du très faible recours aux prêts immobiliers à taux variables. En revanche, l’évolution du marché immobilier mettrait sous pression certains ménages en raison de potentielles moins-values.

En synthèse, la conjoncture économique au 31 décembre 2023 reste pessimiste avec une anticipation à court terme d’une augmentation du taux de créances en défaut.

Sur la base de ces scénarios, des probabilités de défaut ont été définies pour l’exercice 2024. Celles-ci ont été déduites d’une nouvelle méthodologie de calcul. En effet, des modèles reliant des données macroéconomiques et les taux de défaut observés, ont été développés, permettant ainsi une vision prospective du risque (Forward Looking) et ce, pour chaque scénario individuellement. Les probabilités de défaut finalement retenues sont une expression pondérée des probabilités de défaut propre à chaque scénario.

Sur ces bases révisées, le dispositif de provisionnement du portefeuille est maintenu :

- les modèles et processus d’identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte économique actuel,
- le groupe est doté d’un dispositif d’alertes précoces qui permet d’anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients,
- les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues, probabilité de défaut, pertes en cas de défaut et facteur de conversion de crédit, ont été mis à jour au 31 décembre 2023, en application de la méthodologie en place,

- la pondération du scénario neutre est fixée à 60 %. Les autres scénarios sont pondérés en conséquence à 30 % et 10 % pour les scénarios pessimiste et optimiste respectivement.

Pour information, un test de sensibilité d'une pondération à 100 % du scénario pessimiste a été réalisé : dans cette hypothèse, une dotation supplémentaire au coût du risque de 132 M€ serait à effectuer. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. Au contraire, une pondération à 100% du scénario neutre impliquerait une reprise de 113 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenues par le Crédit Mutuel Arkéa. Pour ces analyses de sensibilité, Crédit Mutuel Arkéa a pris en compte l'impact d'une pondération de 100 % du scénario pessimiste ou neutre sur les changements de buckets des encours sains.

Afin d'anticiper les impacts environnementaux sur le risque de crédit, une provision sectorielle de 30 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2023, en remplacement d'un overlay sectoriel global et d'une provision spécifique filière agricole. Cela permet d'inclure les risques climatiques et de biodiversité dans le dispositif global de Forward-Looking du groupe. Les secteurs d'activité retenus sont sélectionnés selon le croisement de cinq indicateurs externes :

- Eurostat : émissions brutes CO2, Intensité carbone, taxe environnementale ;
- BCE: identification comme secteur risqué ;
- SasB : risque technologique.

Ainsi l'overlay sectoriel permet d'augmenter la couverture des secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche, d'une partie de l'industrie et de la construction, du transport terrestre ainsi que de l'immobilier.

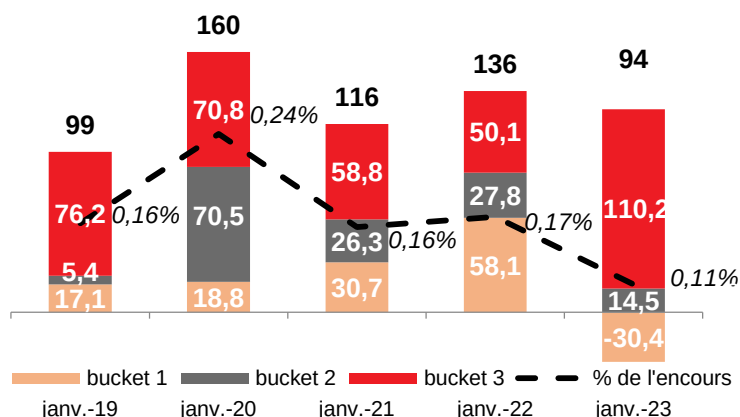
La structure du portefeuille reste globalement stable sur la période passée avec cependant une progression des encours en Bucket 2 qui est la conséquence de l'évolution de la courbe frontière permettant la quantification du critère d'augmentation significative du risque de crédit.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en M€)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1	89 346	93 279	95 427	102 569
Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2	4 373	4 364	4 711	6 967
Actifs dépréciés à la clôture ou dès acquisition/création - Bucket 3 et POCI	1 444	1 451	1 482	1 572
	95 163	99 095	101 620	111 109

L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 87 millions d'euros sur l'exercice et s'élève à 1 576 millions d'euros fin 2023. Cette évolution est portée par l'arrivée de nouveaux dossiers significatifs, partiellement compensée par des cessions de créances. Le taux de NPL sur l'encours global de la clientèle se stabilise à 1,8 % comme fin 2022.

Le coût du risque s'élève à 94 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il s'établit à 11 points de base des encours de crédit à la clientèle. La baisse du coût du risque s'explique principalement par une évolution significative de la méthodologie d'estimation des paramètres utilisés dans le calcul des pertes attendues, baisse qui compense partiellement une forte augmentation du coût du risque sur les encours en défaut, expliquée à la fois par une augmentation de provisions sur des dossiers déjà déclassés précédemment et par les nouveaux dossiers.

Ainsi, la répartition du coût du risque au 31 décembre 2023 reflète la réalisation de la crise économique en cours, en cohérence avec les prévisions macro économiques.



Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Cette option est également retenue pour les contrats purs unités de compte (ne comportant pas de support Euro) commercialisés par Suravenir.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour le restant.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Depuis septembre 2019, le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier de tranches de refinancement d'une durée de trois ans, à un taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Arkéa pouvait prétendre dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE en mars 2020 puis en janvier 2021, afin de soutenir la distribution de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres ont été revus². Ainsi, des conditions plus favorables ont permis de bénéficier d'une réduction de 50 bps (i.e. surbonification) sur les périodes « spéciale » et « spéciale additionnelle » d'intérêt de juin 2020 à juin 2021, puis de juin 2021 à juin 2022³.

Depuis juin 2022, dans le cadre des mesures de politique monétaire, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux plus restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022⁴, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022. Les conditions d'intérêt tiennent compte du fait que le groupe a atteint les objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur les deux périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 et hors période spéciale d'intérêt et période spéciale additionnelle, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente désormais la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération),
- durant la période spéciale d'intérêt et la période spéciale d'intérêt additionnelle (respectivement du 23 juin 2020 au 23 juin 2021 et du 23 juin 2021 au 23 juin 2022), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période, diminuée de 0,50 % ; un plancher de 1 % est appliqué,
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou le cas échéant, de remboursement anticipé), le taux d'intérêt est désormais indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période et non plus sur la durée de vie de l'opération comme précédemment.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

A la suite de la décision de la BCE, le groupe a procédé à l'ajustement des modalités de calcul des intérêts courus non échus relatifs à ces opérations :

- les intérêts enregistrés jusqu'à la date du 23 novembre 2022 correspondaient aux intérêts contractuellement dus jusqu'à cette date hors surbonification,
- à compter du 23 novembre 2022, Crédit Mutuel Arkéa a retenu, au titre du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) de ces opérations hors surbonification, le taux de facilité de dépôt appliqué au jour le jour,
- la surbonification fait l'objet d'un étalement prorata temporis sur toute la durée de vie attendue de l'opération.

Au 31 décembre 2023, le Crédit Mutuel Arkéa participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 2 Md€, tirés en mars 2021. Celles-ci ont été analysées comme des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti. Le recalibrage des conditions d'intérêt des TLTRO relève d'une décision unilatérale de la BCE, sans incidence sur le traitement comptable applicable à ces opérations. Le taux d'intérêt applicable à ces opérations s'analyse comme un taux de marché étant donné qu'il concerne tous les établissements répondant aux critères fixés par la BCE. Concernant les intérêts liés à la surbonification, ils continuent d'être étalés jusqu'à la date de maturité des opérations.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables

² Décision (UE) 2021/124 de la Banque centrale européenne du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3).

³ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

⁴ Décision (UE) 2022/2128 de la Banque centrale européenne du 27 octobre 2022 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2019/21) (BCE/2022/37).

à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dus du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

Contrats d'assurance et de réassurance

Le groupe applique la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements adoptés par l'Union Européenne le 19 novembre 2021.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- Évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- Reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leurs marges est modifiée pour être étalée sur la durée de la couverture; et
- Présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les charges de services d'assurance et n'affectent pas le total des frais généraux dans le compte de résultat consolidé.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Séparation des composantes

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèvent du champ d'application d'une autre norme, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants sont à comptabiliser séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

Le groupe présente une composante d'investissement non séparée sur les contrats d'épargne et de prévoyance individuelle-vie entière à l'exception des garanties optionnelles, de prévoyance individuelle et avec sortie de rente obligatoire (capital accumulé sur le contrat en phase de constitution).

Regroupement de contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres.

Enfin, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Cependant, la Commission Européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats vie et épargne retraite car ils comportent des éléments de participation directe pour lesquels les risques et les flux de trésorerie sont partagés entre différentes générations d'assurés.

Ces contrats d'assurance vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

De manière générale, les portefeuilles de contrats sont déterminés par le groupe en utilisant la ligne de produits pour identifier les contrats d'assurance exposés à des risques similaires.

Les contrats d'épargne retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Les principaux portefeuilles identifiés par le groupe sont les suivants :

	Portefeuilles
Vie	Epargne, Epargne Retraite, PERP, Vie entière et obsèques
Prévoyance	Emprunteur collectif, Emprunteur individuel, Prévoyance individuelle, Dépendance
Dommages	Assurance santé, Automobile, Multi Risques Habitation, Protection Juridique, Moyens de paiement

Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à compter du début de couverture du groupe de contrats (existence de l'exigibilité de paiement par l'assuré). Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, il s'agit de la date à laquelle il devient déficitaire.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

Modèles d'évaluation

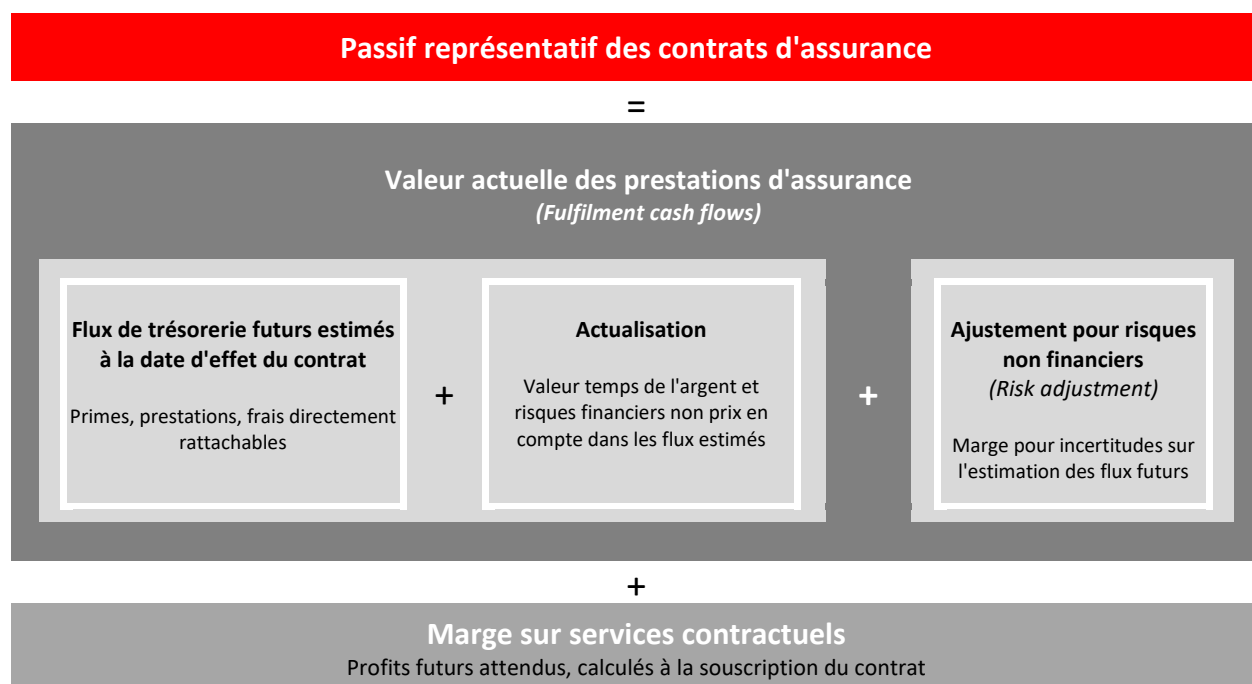
- Modèle général applicable aux contrats d'assurance émis

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif repose sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, un ajustement pour risque et une marge sur services contractuels.

Ce modèle général est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance de prévoyance emprunteur, de prévoyance individuelle et de dépendance.

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :



Flux de trésorerie futurs estimés

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

Actualisation

La norme IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est une courbe de taux sans risque ajustée pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

31/12/2023							31/12/2022					
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans
Epargne, Retraite												
EUR	4,16%	3,13%	3,20%	3,21%	3,14%	3,18%	3,95%	3,90%	3,87%	3,54%	3,27%	3,25%
Prévoyance												
EUR	3,36%	2,32%	2,39%	2,41%	2,44%	2,61%	3,18%	3,13%	3,09%	2,77%	2,59%	2,70%

Ajustement pour risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est défini comme étant l'ajustement des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité que le groupe exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésoreries qui est engendrée par le risque non financier.

Le groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 70 % pour les contrats vie, épargne retraite ainsi que prévoyance et un quantile de 75 % pour les contrats de dépendance.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de couverture du contrat d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats prévoyance emprunteur, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la valeur assurée qui est déterminée par la notion de capitaux sous risques (CSR) assurés (toutes garanties confondues sans aucune pondération).

Pour les contrats prévoyance individuelle hors vie entière, l'unité de couverture utilisée est le nombre de contrats.

Evaluation ultérieure

Les hypothèses courantes utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture.

La valeur comptable au bilan du groupe de contrat d'assurance est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution futurs réestimés (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à date de clôture ;
- Le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur réestimée à date des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payées à date de clôture.

L'estimation des flux de trésorerie et l'ajustement pour risque non financier qui couvre l'incertitude de cette évaluation constituent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance actualisés à date de clôture.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisés comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM ou résultat d'assurance en cas de contrats déficitaires
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées en résultat d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisées en résultat financier d'assurance ou en capitaux propres pour l'effet de la variation du taux d'actualisation

A cette même date d'arrêt, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- De l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,
- Des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à l'origine utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge,
- De la réestimation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs notamment la valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus, les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues et sur les composantes d'investissement au cours de la période pour services futurs ainsi que les variations de l'ajustement au titre du risque non financier,
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période.

Une quote-part du montant de la marge ainsi réactualisée est alors enregistrée en résultat en représentation de la couverture assurantielle fournie au titre du groupe de contrats au cours de la période. Dans le cas de contrats qui deviennent déficitaires, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats déficitaires qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des contrats d'assurance de prévoyance et dépendance. Ainsi, la charge de désactualisation est enregistrée en résultat sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres.

- Modèle général adapté pour les contrats avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Ce modèle général adapté est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance vie, épargne retraite.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations du Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêt, cette part dans la variation de la période est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assuré. A chaque date d'arrêt, cette part dans la variation de la période est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance,
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs, sauf dans la mesure où l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la marge sur services contractuels les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de

trésorerie d'exécution (option non appliquée par le groupe). Dans le cas où elles se rapportent aux services courants ou passés, ces variations à enregistrer sont également enregistrées en résultat d'assurance.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables, le résultat financier de ces contrats est nul.

Il est également prévu d'appliquer les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs évalués en valeur de marché par résultat.

Les contrats d'assurance évalués sous ce modèle incluent une composante d'investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats, les ajustements liés aux écarts d'expérience sur la période sont intégrés à la marge sur services contractuels.

Pour les contrats d'assurance vie et épargne retraite, la courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée selon une approche ascendante (bottom up): cette approche consiste à ajouter à une courbe de taux sans risque une prime d'illiquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents.

L'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne actualisée revenant aux assurés (somme des provisions mathématiques rattachées à chaque contrat), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- Approche simplifiée (Approche « de répartition des primes » - Premium Allocation Approach) - Option

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ce modèle simplifié est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance dommages.

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition). Le groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Le groupe applique l'option d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an.

Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général.

L'ajustement pour risque non financier est déterminé à partir d'une approche par quantile fondée sur un niveau de confiance de 75 % pour les contrats d'assurance dommages.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages.

- Evaluation des traités de réassurance détenus

Les traités de réassurance détenus sont divisés et comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance émis, ils sont évalués par le groupe sous le modèle général et modèle simplifié.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des traités de réassurance détenus est estimée en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Dans le cas où le traité de réassurance détenu vient immédiatement compenser les pertes d'un groupe de contrats déficitaires sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Traitement des frais internes

En tant que conglomérats de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges des contrats d'assurance la part des frais généraux des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance et modifiant la reconnaissance en résultat des marges internes désormais étalées sur la durée de la prestation d'assurance (au rythme de relâchement de la CSM) sur le périmètre bancaire conformément à la norme IFRS 17.

Les frais des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance sont estimés sur la base d'un modèle analytique.

Présentation au bilan et compte de résultat des activités d'assurance

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit Net Bancaire entre :

Résultat des activités d'assurance

- Les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
- Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;

Résultat financier des activités d'assurance

- Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), la variation de l'ajustement pour risque, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, les écarts d'expérience sur primes, l'allocation des primes sur la période pour le modèle simplifié d'évaluation par répartition des primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui est ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire.

Elles représentent les charges réelles engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de la composante d'investissement), les variations liées aux services passés, l'amortissement des frais d'acquisition, et la composante de perte initiale pour les contrats déficitaires ainsi que son amortissement ;

Les produits et charges des contrats de réassurance détenus sont représentatifs des montants recouvrés auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Facteurs de risque assurance

Analyse de sensibilité – gestion des risques d'assurance

31.12.2023		
(en milliers d'euros)	Impacts résultat net	Impacts capitaux propres
Variations relatives aux services futurs		
Taux de rachat (hausse +10%)	-2 800	1 500

Analyse de sensibilité - Gestion des risques de marché

31.12.2023		
(en milliers d'euros)	Impacts résultat net	Impacts capitaux propres
Variation de +100 bps des taux d'intérêts	8 800	-11 300
Variation de -100 bps des taux d'intérêts	-9 700	12 600
Variation de -10% du marché des actions	-1 300	-4 600
Variation de -10% du marché de l'immobilier	-1 200	-1 400

Capitaux propres

- *Distinction Dettes - Capitaux propres*

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- *Parts sociales*

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti sous IAS 39 et IFRS 9 (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital-développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

Autres actifs et passifs

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

- Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital.

Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Le groupe a fait le choix d'un modèle de juste valeur pour tous les immeubles de placement adossés à des passifs qui paient un rendement directement lié à la juste valeur de ou des rendements en provenance d'actifs spécifiés y compris cet immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe évalue ces immeubles de placement à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur de ces immeubles de placement est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle il se produit.

Le modèle du coût a été retenu pour tous les autres immeubles de placement.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est communiquée en annexe. Elle fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

- Immobilisations dont le groupe est locataire

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

➤ Champ d'application

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

➤ Mesures d'exemptions

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Les périmètres informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

➤ Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

➤ Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisi l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du groupe.

➤ Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

➤ Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

➤ Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

➤ Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour congés payés

Le 13 septembre 2023 la Cour de cassation a rendu trois arrêts modifiant les obligations des entreprises en matière de congés payés, avec application immédiate. La Cour de cassation a jugé que les dispositions du Code du travail étaient en contradiction avec la réglementation européenne qui prévoit un droit à congés payés sans distinguer les causes d'absence.

Ainsi, depuis les arrêts du 13 septembre :

- les salariés en arrêt maladie ou en arrêt pour accidents non professionnels acquièrent des congés payés pendant leur période d'arrêt de travail,
- les salariés en arrêt à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle acquièrent des droits à congés payés pendant toute la durée de leur période d'arrêt de travail, sans limitation, contrairement au droit du travail actuel qui limite cette acquisition à la première année d'arrêt.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a évalué l'impact de l'application de ces modifications sur ses comptes 31 décembre 2023. L'impact étant non significatif à ses bornes, le groupe n'a pas constitué de provision congés payés complémentaire à ce titre.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation différencié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	UES Arkade	Autres filiales
Indemnités de fin de carrière	2,98%	Entre 3,20% et 3,82%
Surcomplémentaire	3,10%	3,05%
Médailles du travail	3,14%	Entre 3,10% et 3,43%
Comptes épargne temps	3,17%	3,11%

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % et 5,15 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,52 % et 4,46 %⁵. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-

⁵ Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 93 % de l'engagement.

02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée et dès lors indissociable de la phase de collecte.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilés » (périmètre banque).

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit le Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables

de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours de l'exercice 2023, les principales variations de périmètre ont été les suivantes :

- la société Novélia a été cédée le 30 novembre 2023,
- la société Arkéa Capital Managers a été fusionnée avec la société Arkéa Capital Partenaires,
- les sociétés Arkéa Immobilier Conseil et Swen Capital Partners ont été intégrées au périmètre de consolidation.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 47.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis. IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans, sauf exception. Ces plans d'affaires sont établis à partir du scénario macro-économique de référence pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Le groupe retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette. Les taux d'actualisation utilisés à fin 2023 sont compris entre 10,6% et 19,1 % et les taux de croissance à l'infini entre 2 % et 2,5 %.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa procède annuellement à des tests de sensibilité sur les valeurs d'utilité. Ainsi, les tests réalisés fin 2023 ont consisté à mesurer la variation de la valorisation des paramètres exogènes de la méthode (variation de 50 points de base du taux d'actualisation, variation de 50 points de base du taux de croissance à l'infini). Au-delà, une approche multiscénario a été retenue pour déterminer des trajectoires financières alternatives retenue pour la valorisation des actifs en tenant compte :

- d'une dégradation ou d'une amélioration de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale,
- d'un décalage ou d'une anticipation d'un an de la réalisation du plan d'affaires de la société.

L'ensemble de ces éléments prend en compte les différents paramètres possibles de création ou de destruction de valeur des sociétés : la volatilité des marchés financiers, la croissance réelle de l'économie française, la rentabilité en fin de période prévisionnelle et un décalage dans l'exécution du plan d'affaires (favorable ou défavorable).

Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -5,3 % ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -3,1 % ;
- une hausse de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -4,8 % ;
- un retard d'un an de la réalisation du plan d'affaires de la société entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -6,2 %.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

31.12.2023

31.12.2022

Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	13 429 705	23 310 536
Caisse	146 987	141 893
Créances rattachées	2 964	1 288
TOTAL	13 579 656	23 453 717
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	10 389 859	9 473 947
Prêts	12 027	4 377
Autres créances	701 611	695 155
Dépôts de garantie versés	809 897	415 450
Pensions	1 804 445	1 329 335
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	321 536	133 357
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-8 548	-6 667
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL	14 030 827	12 044 954
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	467 074	399 201

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	-	1 307 995	1 307 995	-	186 374	1 221 358	1 407 732
- Effets publics	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres dettes	-	-	575 541	575 541	-	186 374	486 953	673 327
. Cotés	-	-	9 903	9 903	-	-	8 097	8 097
. Non cotés	-	-	547 313	547 313	-	186 374	466 788	653 162
Créances rattachées	-	-	18 325	18 325	-	-	12 068	12 068
dont OPC	-	-	342 895	342 895	-	-	309 774	309 774
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-		732 454	732 454	-		734 405	734 405
. Cotés	-		-	-	-		-	-
. Non cotés	-		732 454	732 454	-		734 405	734 405
- Titres immobilisés	-		-	-	-		-	-
Instruments dérivés	471 225			471 225	668 015			668 015
Prêts et créances	-	10 463	172	10 635	-	11 660	172	11 832
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	85 870	85 870	-	-	87 752	87 752
TOTAL	471 225	10 463	1 394 037	1 875 725	668 015	198 034	1 309 282	2 175 331

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture
Instruments dérivés de couverture

31.12.2023

(en milliers d'euros)	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	3 945 278	52 902 182	-	-
Dérivés de couverture au passif	3 479 949	36 183 769	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	40 442		-	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

31.12.2022

(en milliers d'euros)	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	5 365 023	48 565 717	-	-
Dérivés de couverture au passif	4 525 378	39 705 780	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	854 203		-	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Effets publics	3 287 614	2 204 402
Obligations et autres titres de dettes	5 031 463	4 434 245
- Cotés	4 114 988	3 810 302
- Non cotés	855 146	606 198
Créances rattachées	61 329	17 745
Sous-total valeur brute des instruments de dette	8 319 077	6 638 647
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-5 880	-3 436
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des instruments de dette	8 313 197	6 635 211
Prêts et créances	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédits	-	-
- Prêts et créances envers la clientèle	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des Prêts	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des Prêts	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	93 463	108 928
- Cotés	66 512	82 181
- Non cotés	26 951	26 747
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	522 133	578 580
- Titres de participation	412 267	489 203
- Autres titres détenus à long terme	109 798	89 312
- Parts dans les entreprises liées	68	65
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total instruments de capitaux propres	615 596	687 508
TOTAL	8 928 793	7 322 719
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-4 207	72 017
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	106 646	125 542

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'une perte cumulée au moment de la cession de -5 millions d'euros (brut d'impôt).

Note 5. Titres au coût amorti

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Effets publics	370 066	356 861
Obligations et autres titres de dettes	302 977	213 144
- Cotés	270 878	186 755
- Non cotés	31 292	25 279
Créances rattachées	807	1 110
TOTAL BRUT	673 043	570 005
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-1 936	-516
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL NET	671 107	569 489

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances saines (B1/B2)	83 833 424	78 455 600
. Créances commerciales	87 998	97 868
. Autres concours à la clientèle	83 507 271	78 192 044
- crédits à l'habitat	45 766 330	43 092 557
- autres concours et créances diverses dont pensions	37 637 433	35 015 000
- dépôts de garantie versés	103 508	84 487
. Créances rattachées	238 155	165 688
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 472 928	1 411 770
Créances brutes	85 306 352	79 867 370
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-431 957	-455 339
Autres dépréciations (B3)	-680 655	-670 123
Sous total I	84 193 740	78 741 908
Location financement (investissement net)	2 671 414	2 422 682
. Mobilier	1 509 035	1 350 663
. Immobilier	1 162 379	1 072 019
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	99 525	70 021
Créances brutes	2 770 939	2 492 703
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-31 118	-30 116
Autres dépréciations (B3)	-24 620	-26 399
Sous total II	2 715 201	2 436 188
TOTAL	86 908 941	81 178 096
dont prêts participatifs	23 142	10 597
dont prêts subordonnés	15	19

Les concours et créances diverses incluent les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (41,7 M€) et Fonds de garantie des dépôts (58,2 M€).

A noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les dépôts versés en garantie font l'objet d'une rémunération. Les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable, selon la réglementation en vigueur, et dans un contexte de continuité d'exploitation ainsi que de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

(en milliers d'euros)	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux arriérés de paiement
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Instruments de dette	-	-	-	-
Administrations centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-
Entreprises non financières	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Prêts et avances	357 466	147 745	2 048	288 134
Administrations centrales	415	6 861	-	4 133
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	4 776	159	-	2 803
Entreprises non financières	90 603	46 718	2 048	79 165
Clientèle de détail	261 672	94 007	-	202 034
Autres actifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	357 466	147 745	2 048	288 134
Garanties non affectées				-

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2023	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	174 606	66 096	240 702
Encours douteux - montants bruts	441 117	82 741	523 858
Encours douteux restructurés - dépréciations	-158 568	-28 991	-187 559
Encours douteux nets	282 549	53 750	336 299

Note 7. Placements financiers des activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 002 023	53 199 507
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	77 397	91 416
Prêts et créances au coût amorti	92 994	155 002
Instruments de dettes au coût amorti	2 642 275	2 611 609
Immeubles de placement	610 560	689 441
TOTAL	60 425 249	56 746 975

Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022 retraité IFRS9			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	17 815 760	38 916 241	56 732 001	-	17 403 918	35 494 641	52 898 559
- Effets publics	-	6 006 512	-	6 006 512	-	6 203 835	-	6 203 835
- Obligations et autres titres dettes	-	11 809 248	38 319 058	50 128 306	-	11 200 083	34 904 702	46 104 785
. Cotés	-	9 058 538	22 827 386	31 885 924	-	8 913 300	18 370 425	27 283 725
. Non cotés	-	2 612 915	15 399 497	18 012 412	-	2 179 805	16 449 870	18 629 675
Créances rattachées	-	137 795	92 175	229 970	-	106 978	84 407	191 385
dont OPC	-	-	25 542 506	25 542 506	-	-	23 051 358	23 051 358
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-		135 099	135 099	-		122 923	122 923
. Cotés	-		94 784	94 784	-		80 212	80 212
. Non cotés	-		40 315	40 315	-		42 711	42 711
Créances rattachées	-		-	-	-		-	-
- Titres immobilisés	-		462 084	462 084	-		467 016	467 016
Instruments dérivés	1 079			1 079	6 085			6 085
Prêts et créances	-	268 943	-	268 943	-	294 863	-	294 863
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 079	18 084 703	38 916 241	57 002 023	6 085	17 698 781	35 494 641	53 199 507

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 267 millions d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 7b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres dettes	-	-
- Cotés	-	-
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Sous-total valeur brute des instruments de dettes</i>	-	-
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<i>Sous-total valeur nette des instruments de dettes</i>	-	-
Prêts et créances	-	-
- Prêts	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Sous-total valeur brute des Prêts</i>	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<i>Sous-total valeur nette des Prêts</i>	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	4 726	7 309
- Cotés	4 726	7 309
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	72 671	84 107
- Titres de participation	72 671	84 107
- Autres titres détenus à long terme	-	-
- Parts dans les entreprises liées	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Sous-total instruments de capitaux propres</i>	77 397	91 416
TOTAL	77 397	91 416
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-2 766	11 253
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	72 532	82 243

Note 7c. Prêts et créances au coût amorti

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Créances saines (B1/B2)	92 934	153 495
. Comptes ordinaires	15 590	9 921
. Prêts	14 137	17 685
. Autres créances	-	-
. Dépôts de garantie versés	63 207	125 889
. Pensions	-	-
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	64	1 512
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-4	-5
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL	92 994	155 002

Note 7d. Instruments de dettes au coût amorti

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Effets publics	589 154	558 699
Obligations et autres titres dettes	2 056 553	2 056 133
- Cotés	1 938 843	1 950 919
- Non cotés	99 137	87 655
Créances rattachées	18 573	17 559
TOTAL BRUT	2 645 707	2 614 832
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-3 432	-3 223
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL NET	2 642 275	2 611 609

Note 7e. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2022 retraité IFRS9	Augmentation	Diminution	Variation de la juste valeur	Reclassement	Autres	31.12.2023
Immeubles de placement au coût amorti	35 937	-3 169	-		-	-	32 768
- Coût historique	66 490	596	-		-	-	67 086
- Amortissements et dépréciations	-30 553	-3 765	-		-	-	-34 318
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	653 504	11 020	-20 267	-66 465	-	-	577 792
TOTAL	689 441	7 851	-20 267	-66 465	-	-	610 560

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est de 58 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 63 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 7f. Eléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe

	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
(en milliers d'euros)	Elements sous jacents des contrats de participations directs	Elements sous jacents des contrats de participations directs
Juste valeur par capitaux propres	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées	-	-
- Obligations et autres titres de dettes	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
- Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
- Parts entreprises liées	-	-
- Prêts et Créances	-	-
Juste valeur par résultat	57 171 307	53 456 670
- Effets publics et valeurs assimilées	6 006 512	6 203 835
- Obligations et autres titres de dettes	49 719 844	45 708 477
- Actions et autres instruments de capitaux propres	135 099	122 923
- Participations et autres titres détenus à long terme	462 084	467 016
- Parts entreprises liées	-	-
- Prêts et créances	268 943	294 863
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	1 033	6 052
- Immeubles de placement	577 792	653 504
Instruments dérivés de couverture	-	-
Coût amorti	102 542	155 841
- Prêts et créances (dont dépôts de garantie)	73 167	127 606
- Prêts sur la clientèle	4 279	621
- Effets publics et autres titres de dettes	-	-
- Immeubles de placement	25 096	27 614
TOTAL	57 273 849	53 612 511

Note 8. Impôts courants

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Actif (par résultat)	206 540	173 677
Passif (par résultat)	88 212	74 902

Note 9. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Actif (par résultat)	1 555	3 269
Actif (par capitaux propres)	172 119	176 626
Passif (par résultat)	191 538	138 216
Passif (par capitaux propres)	111 162	115 006

Répartition des impôts différés par grandes catégories

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Déficits fiscaux reportables	2 004	3 552
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées titres à la juste valeur par capitaux propres	17 819	9 355
Variation du risque de crédit des passifs à la juste valeur par résultat sur option	152	-3 644
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	-	-
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	35 258	35 082
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	7 682	20 835
Provisions pour risques et charges non déductibles	91 028	97 998
Retraitements assurance	-247 133	-454 599
Réserves latentes de location financement	-32 820	-34 717
Autres décalages temporaires	-3 016	252 811
Total net d'impôts différés	-129 026	-73 327

Note 10. Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)

31.12.2023

31.12.2022
retraité IFRS 17

Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	378 467	412 789
Comptes d'ajustement sur devises	40 799	51 959
Produits à recevoir	81 060	96 422
Comptes de régularisation divers	287 656	182 375
Sous-total	787 982	743 545
Autres actifs *		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	121 522	99 709
Débiteurs divers	578 733	242 120
Stocks et assimilés	1 770	1 504
Autres emplois divers	1 793	1 646
Sous-total valeur brute des autres actifs	703 818	344 979
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-3 727	-2 866
Sous-total valeur nette des autres actifs	700 091	342 113
TOTAL	1 488 073	1 085 658

*Sont inclus les « autres actifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance.

Note 11. Participation dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)		31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	187 201	5 427	2 864	183 200	3 397	-	-
BELLATRIX	26 463	-478	-	25 061	-437	-	-
SWEN Capital Partners	17 031	12 690	2 354	-	-	-	-
Autres	8 192	-2 281	-	9 877	-2 325	-	-
TOTAL BRUT	238 886	15 358	5 218	218 139	635	-	-

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

(en milliers d'euros)	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	9 514 930	47 130	33 188	24 548	385	931 018
BELLATRIX	64 697	-	-1 151	-1 151	-	63 697
SWEN Capital Partners	60 018	44 472	17 171	13 165	-	42 975

Note 12. Immeubles de placement du périmètre banque

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2023
Coût historique	190 601	22 291	-6	-	212 886
Amortissements et dépréciations	-60 392	-6 563	2	-	-66 953
MONTANT NET	130 209	15 728	-4	-	145 933

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 180 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 175 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 13. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2023
Coût historique					
Terrains d'exploitation	21 739	1	-130	-	21 610
Constructions d'exploitation	597 469	11 167	-4 566	2 590	606 660
Droits d'utilisation - Immobilier	125 967	619	-1 612	2 723	127 697
Autres immobilisations corporelles	299 329	61 225	-15 131	-2 591	342 832
Total	1 044 504	73 012	-21 439	2 722	1 098 799
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	-	-	-	-	-
Constructions d'exploitation	-428 565	-21 734	4 901	96	-445 302
Droits d'utilisation - Immobilier	-48 781	-14 610	1 029	-	-62 362
Autres immobilisations corporelles	-228 369	-23 083	2 551	1	-248 900
Total	-705 715	-59 427	8 481	97	-756 564
MONTANT NET	338 789	13 585	-12 958	2 819	342 235

Note 14. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2023
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	776 782	8 247	-18 050	75 463	842 442
Immobilisations acquises	872 800	185 268	-8 020	-75 395	969 857
Logiciels	455 068	12 073	-1 862	26 743	492 022
Autres	417 732	173 195	-6 158	-102 138	477 835
Total	1 649 582	193 515	-26 070	68	1 812 299
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-582 731	-78 718	17 854	-	-643 595
Immobilisations acquises	-526 568	-29 794	4 810	89	-548 389
Logiciels	-409 221	-23 184	2 067	-18	-430 356
Autres	-117 347	-6 610	2 743	107	-118 033
Total	-1 109 299	-108 512	22 664	89	-1 191 984
MONTANT NET	540 283	85 003	-3 406	157	620 315

Note 15. Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2023
Ecart d'acquisition brut	529 295	-	-	-	529 295
Dépréciations	-44 685	-10 969	-	-	-55 654
Ecart d'acquisition net	484 610	-10 969	-	-	473 641

Répartition par pôle

Pôle	Entité	31.12.2023	31.12.2022
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	22 469	22 469
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
Produits	Arkéa Real Estate / AREIM	16 516	16 516
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	-	10 969
		473 641	484 610

Note 16. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (1)	6 747 627	15 671 150
Comptes ordinaires	513 523	335 102
Emprunts	1 256 779	1 468 895
Dépôts de garantie reçus	454 559	872 217
Autres dettes	54 689	60 842
Pensions	4 365 490	13 097 895
Dettes rattachées	102 587	-163 801
TOTAL	6 747 627	15 671 150
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	541 721	371 386

(1) Dont 1 919,1 M€ relatif au périmètre des activités d'assurance

Note 17. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	532 155	840 846
Vente à découvert de titres	-	-
- Effets publics	-	-
- Obligations et autres titres de dettes	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Dettes représentatives des titres donnés en pension	-	-
Instruments dérivés	532 155	840 846
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2 204 891	1 533 005
Dettes envers les établissements de crédit	-	755
Dettes envers la clientèle	525 255	476 084
Dettes représentées par un titre	1 679 636	1 056 166
Dettes subordonnées	-	-
TOTAL	2 737 046	2 373 851

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 2 775 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2 548 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 17a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2023			31.12.2022 retraité IFRS9		
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	755	765	-10
Dettes envers la clientèle (1)	525 255	552 647	-27 392	476 084	514 144	-38 060
Dettes représentées par un titre	1 679 636	1 689 909	-10 273	1 056 166	1 192 709	-136 543
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 204 891	2 242 556	-37 665	1 533 005	1 707 618	-174 613

(1) Dont 348M€ de valeur comptable relative au périmètre des activités d'assurance (contrats Purs Unité de Comptes)

Note 17b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2023

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
(en milliers d'euros)							
Actifs							
Dérivés	4 417 582	-	4 417 582	-3 629 035	-	-525 186	263 361
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	3 493 695	-1 589 425	1 904 270	-	-1 837 220	-	67 050
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	7 911 277	-1 589 425	6 321 852	-3 629 035	-1 837 220	-525 186	330 411
Passifs							
Dérivés	4 012 104	-	4 012 104	-3 629 035	-	-140 901	242 168
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 050 036	-1 589 425	4 460 611	-	-4 435 825	-19 902	4 884
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	10 062 140	-1 589 425	8 472 715	-3 629 035	-4 435 825	-160 803	247 052

31.12.2022

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
(en milliers d'euros)							
Actifs							
Dérivés	6 039 123	-	6 039 123	-4 831 173	-	-970 515	237 435
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	2 355 747	-943 527	1 412 220	-	-1 333 009	-	79 211
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	8 394 870	-943 527	7 451 343	-4 831 173	-1 333 009	-970 515	316 646
Passifs							
Dérivés	5 366 224	-	5 366 224	-4 831 173	-	-82 612	452 439
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	13 867 050	-943 527	12 923 523	-	-12 801 080	-117 232	5 211
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	19 233 274	-943 527	18 289 747	-4 831 173	-12 801 080	-199 844	457 650

Note 18. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Bons de caisse	10 014	12 317
Titres du marché interbancaire et TCN	5 530 768	4 920 498
Emprunts obligataires	15 537 096	11 985 624
Dettes senior non préférées	3 118 140	2 814 756
Dettes rattachées	246 663	110 337
TOTAL	24 442 681	19 843 532

Note 19. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Comptes d'épargne à régime spécial	37 684 917	35 922 885
A vue	32 577 646	30 259 619
A terme	5 107 271	5 663 266
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	793 224	355 640
Sous-total	38 478 141	36 278 525
Comptes ordinaires	30 661 190	35 490 574
Comptes et emprunts à terme	15 362 204	9 042 101
Pensions	-	-
Dettes rattachées	457 873	78 690
Dépôts de garantie reçus	121 304	174 274
Sous-total	46 602 571	44 785 639
TOTAL	85 080 712	81 064 164

Note 20. Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS 17
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	609 485	551 992
Comptes d'ajustement sur devises	37 971	52 318
Charges à payer	228 520	227 682
Produits constatés d'avance	308 111	268 689
Comptes de régularisation divers	283 456	152 077
Sous-total	1 467 543	1 252 758
Autres passifs *		
Obligations locatives - Immobilier	57 724	68 580
Comptes de règlement sur opérations sur titres	350 377	281 484
Versements restant à effectuer sur titres	3 249	2 957
Créditeurs divers	3 221 296	2 906 744
Sous-total	3 632 646	3 259 765
TOTAL	5 100 189	4 512 523

*Sont inclus les « autres passifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance.

Note 20a. Echancier des obligations locatives**31.12.2023**

(en milliers d'euros)	- DE 1 AN	+ 1 AN - 3 ANS	+ 3 ANS - 6 ANS	+ 6 ANS - 9 ANS	+ 9 ANS	TOTAL
Immobilier	13 304	23 150	14 772	6 050	448	57 724
Informatique	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives	13 304	23 150	14 772	6 050	448	57 724

Au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les obligations locatives concernent uniquement les contrats immobiliers.

Note 21. Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance**31.12.2023****31.12.2022 retraité IFRS17**

	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance
Passifs des contrats d'assurance émis		52 679 433		49 630 174
<i>dont dettes et créances rattachables aux passifs d'assurance émis</i>		-340 278		-271 673
Actifs des contrats de réassurance détenus	217 365		148 112	
<i>dont dettes et créances rattachables aux actifs de réassurance émis</i>	2 600		-10 931	
TOTAL	217 365	52 679 433	148 112	49 630 174

Les actifs de réassurance pour 217 M€ se composent au 31 décembre 2023 :

- Des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle général pour 67,5 M€ (contre 66,9 M€ au 31 décembre 2022), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour 30,5 M€, le risque non financier pour 10,6 M€ et la marge sur services contractuel pour 87,4 M€.
- Des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle simplifié pour 147,3 M€ (contre 92 M€ au 31 décembre 2022), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour 141,7 M€ et le risque non financier pour 5,6 M€.

Note 21a. Passifs des contrats d'assurance émis

Réconciliation des passifs d'assurance par nature de couverture

31.12.2023

	Couverture restante		Sinistres survenus			
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		TOTAL
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
(en milliers d'euros)						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	49 216 928	8 390	326 500	337 215	12 814	49 901 847
Solde à l'ouverture	49 216 928	8 390	326 500	337 215	12 814	49 901 847
Produits des contrats d'assurance	-1 140 344	0	0	0	0	-1 140 344
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus	0	0	221 416	376 809	4 834	603 059
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	128 439	0	0	0	0	128 439
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires	0	1 180	0	0	0	1 180
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)	0	0	2 316	30 850	-2 052	31 114
Charges afférentes aux contrats d'assurance	128 439	1 180	223 732	407 659	2 782	763 792
Résultat des activités d'assurance	-4 970 238	1 180	4 182 065	407 659	2 782	-376 552
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 913 216	0	-65	3 938	160	2 917 249
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	2 555	0	293	7 443	408	10 699
Effet des taux de change	-60 571	0	-187	0	0	-60 758
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-2 115 038	1 180	4 182 106	419 040	3 350	2 490 638
Composante investissement	-3 958 333	0	3 958 333	0	0	0
Primes reçues	5 268 186	0	0	0	0	5 268 186
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	0	0	-4 193 315	-339 440	0	-4 532 755
Frais d'acquisition payés	-108 205	0	0	0	0	-108 205
TOTAL Flux de trésorerie	5 159 981	0	-4 193 315	-339 440	0	627 226
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	52 261 871	9 570	315 291	416 815	16 164	53 019 711
Solde à la clôture	52 261 871	9 570	315 291	416 815	16 164	53 019 711

31.12.2022 retraité IFRS17

	Couverture restante		Sinistres survenus			
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		TOTAL
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
(en milliers d'euros)						
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	52 808 671	8 285	308 116	311 256	15 105	53 451 433
Solde à l'ouverture 01/01/2022	52 808 671	8 285	308 116	311 256	15 105	53 451 433
Produits des contrats d'assurance	-1 105 108	0	0	0	0	-1 105 108
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus	0	0	208 572	349 653	4 256	562 481
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	114 271	0	0	0	0	114 271
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires	0	105	0	0	0	105
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)	0	0	-9 691	-186	-4 671	-14 548
Charges afférentes aux contrats d'assurance	114 271	105	198 881	349 467	-415	662 309
Résultat des activités d'assurance	-4 138 188	105	3 346 232	349 467	-415	-442 799
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-4 460 950	0	233	1 261	67	-4 459 389
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	84 699	0	-871	-27 357	-1 943	54 528
Effet des taux de change	0	0	0	0	0	0
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-8 514 439	105	3 345 594	323 371	-2 291	-4 847 660
Composante investissement	-3 147 351	0	3 147 351	0	0	0
Primes reçues	5 129 104	0	0	0	0	5 129 104
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	0	0	-3 327 210	-297 412	0	-3 624 622
Frais d'acquisition payés	-206 408	0	0	0	0	-206 408
TOTAL Flux de trésorerie	4 922 696	0	-3 327 210	-297 412	0	1 298 074
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	49 216 928	8 390	326 500	337 215	12 814	49 901 847
Solde à la clôture	49 216 928	8 390	326 500	337 215	12 814	49 901 847

Réconciliation des passifs d'assurance par composantes d'estimation – hors contrats évalués sous la méthode simplifiée

	31.12.2023			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(En milliers d'euros)				
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	44 971 774	621 928	3 804 058	49 397 760
Solde à l'ouverture	44 971 774	621 928	3 804 058	49 397 760
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-376 279	-376 279
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-47 826		-47 826
Ajustements liés à l'expérience	-4 795			-4 795
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-4 795	-47 826	-376 279	-428 900
Contrats comptabilisés au cours de la période	-200 350	42 354	157 996	0
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-155 084	56 946	98 137	-1
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	0	0	0	0
Variations liées aux services futurs	-355 434	99 300	256 133	-1
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	2 220	177	0	2 397
Variations liées aux services passés	2 220	177	0	2 397
Résultat des activités d'assurance	-358 009	51 651	-120 146	-426 504
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 911 545	46	1 560	2 913 151
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	2 297	552	0	2 849
Effets des taux de change	-61 203	445	0	-60 758
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	2 494 630	52 694	-118 586	2 428 738
Primes reçues	4 888 859	0	0	4 888 859
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-4 193 315	0	0	-4 193 315
Frais d'acquisition payés	-101 896	0	0	-101 896
TOTAL Flux de trésorerie	593 648	0	0	593 648
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	48 060 052	674 622	3 685 472	52 420 146
Solde à la clôture	48 060 052	674 622	3 685 472	52 420 146

31.12.2022 retraité IFRS17

(En milliers d'euros)	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	49 748 531	595 867	2 634 694	52 979 092
Solde à l'ouverture 01/01/2022	49 748 531	595 867	2 634 694	52 979 092
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-414 740	-414 740
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-37 132		-37 132
Ajustements liés à l'expérience	7 763			7 763
Variations liées aux services rendus au cours de la période	7 763	-37 132	-414 740	-444 109
Contrats comptabilisés au cours de la période	-346 263	54 901	291 361	-1
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 323 125	26 405	1 296 719	-1
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	0	0	0	0
Variations liées aux services futurs	-1 669 388	81 306	1 588 080	-2
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-8 447	-1 244	0	-9 691
Variations liées aux services passés	-8 447	-1 244	0	-9 691
Résultat des activités d'assurance	-1 670 072	42 930	1 173 340	-453 802
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-4 456 245	-494	-3 976	-4 460 715
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	100 204	-16 375	0	83 828
Effets des taux de change	0	0	0	0
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-6 026 113	26 061	1 169 364	-4 830 688
Primes reçues	4 678 459	0	0	4 678 459
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-3 327 210	0	0	-3 327 210
Frais d'acquisition payés	-101 893	0	0	-101 893
TOTAL Flux de trésorerie	1 249 356	0	0	1 249 356
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	44 971 774	621 928	3 804 058	49 397 760
Solde à la clôture	44 971 774	621 928	3 804 058	49 397 760

Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

	31.12.2023			31.12.2022 retraité IFRS17		
(en milliers d'euros)	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires	TOTAL	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires	TOTAL
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	112 631	0	112 631	111 066	0	111 066
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 398 063	0	3 398 063	3 919 492	0	3 919 492
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	3 510 694	0	3 510 694	4 030 558	0	4 030 558
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-3 711 044	0	-3 711 044	-4 376 820	0	-4 376 820
Ajustement au titre du risque non financier	42 354	0	42 354	54 901	0	54 901
Marge sur Services Contractuels	157 996	0	157 996	291 361	0	291 361
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	0	0	0	0	0

Note 21b. Reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuels

	31.12.2023				31.12.2022 retraité IFRS 17			
(en milliers d'euros)	Jusqu'à 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Jusqu'à 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
Marge sur services contractuels des contrats d'assurance	1 282 138	863 910	1 539 424	3 685 472	1 340 033	879 224	1 584 801	3 804 058

Note 21c. Analyse des échéances des passifs d'assurance et de réassurance

(en milliers d'euros)	31.12.2023				31.12.2022 retraité IFRS17			
	Durée restant à courir				Durée restant à courir			
	Jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	Jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrats d'assurance	2 400 722	7 614 023	38 462 121	48 476 866	1 724 861	7 552 209	36 031 920	45 308 990

Note 22. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2023
Provisions pour engagements de retraite	162 056	23 250	-1 217	-6 797	-297	176 995
Provisions pour épargne-logement	32 366	-	-	-22 084	-	10 282
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	44 849	26 711	-	-31 665	-16	39 879
Provisions pour exécution des engagements de signature	1 729	22	-	-1 751	-	-
Provisions pour impôts	2 630	229	-628	-13	-965	1 253
Provisions pour litiges	14 297	2 122	-1 625	-6 095	15	8 714
Provisions pour risques	806	1 848	-1 137	-	-	1 517
Autres	30 317	4 574	-14 037	-9 017	936	12 773
TOTAL	289 050	58 756	-18 644	-77 422	-327	251 413

Note 22a. Engagements de retraite et avantages similaires**Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme**

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2023
Indemnités de fin de carrière	23 266	5 085	-3 717	-297	24 337
Compléments de retraite	341	-	-297	-	44
Primes liées aux médailles du travail	46 016	4 620	-1 765	-	48 871
Comptes épargne-temps	92 433	13 545	-2 235	-	103 743
TOTAL	162 056	23 250	-8 014	-297	176 995

Note 22b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement**Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions**

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 039 754	2 527	5 572 265	31 898
Ancienneté de moins de 4 ans	425 409	250	377 808	89
Ancienneté de 4 à 10 ans	735 130	874	3 582 572	12 306
Ancienneté de plus de 10 ans	3 879 215	1 404	1 611 885	19 503
Comptes épargne-logement	880 759	7 706	865 516	452
TOTAL	5 920 513	10 233	6 437 781	32 350

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	3 270	11	585	1
Comptes épargne-logement	4 937	38	4 779	15
TOTAL	8 207	49	5 364	16

Note 22c. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2023
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	21 006	13 933	-15 858	-16	19 065
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	6 510	6 528	-5 322	-	7 716
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	17 333	6 250	-10 485	-	13 098
TOTAL	44 849	26 711	-31 665	-16	39 879

Note 23. Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS 9
Dettes subordonnées	2 135 342	2 036 862
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	83 614	91 460
Autres dettes	-	-
Dettes rattachées	49 859	51 406
TOTAL	2 271 508	2 182 421

Principales dettes subordonnées au 31 décembre 2023

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Echéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	84 550	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09.02.2017	500 000	Euro	3,50%	09.02.2029
Crédit Mutuel Arkéa	25.10.2017	500 000	Euro	1,88%	25.10.2029
Crédit Mutuel Arkéa	11.03.2019	750 000	Euro	3,38%	11.03.2031
TOTAL		2 334 550			

Note 24. Capital et réserves liées - Réserves consolidées

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Capital	2 888 914	2 719 695
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	6 506 497	5 904 706
Réserve légale	568 354	548 593
Réserves statutaires et contractuelles	2 521 013	2 454 220
Réserves réglementées	-	-
Réserves de conversion	-	-
Autres réserves	3 352 169	2 843 067
Report à nouveau	64 961	58 826
TOTAL	9 400 849	8 629 839

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Note 25. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2023	31.12.2022 Retraité IFRS9/IFRS17
(en milliers d'euros)		
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option non recyclables	48 697	121 225
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-36 474	-38 024
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables de l'activité d'assurance	-1 314	10 905
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-1	-1
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-22 947	-60 714
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans les autres éléments du résultat global pour les passifs	-436	10 465
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	2	2
Biens immobiliers	-	-
Ecart actuariels	-101 384	-100 738
TOTAL	-113 857	-56 880

Note 26a. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre banque

	Durée restant à courir					
(en milliers d'euros)	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	Total
Passifs à la juste valeur par résultat	10 195	59 082	291 597	1 995 520	-	2 356 394
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	3 479 949	3 479 949
Dettes envers les établissements de crédit	3 856 178	277 109	606 295	43 060	-	4 782 642
Dettes envers la clientèle	66 336 946	3 509 815	10 211 768	4 994 791	-	85 053 320
Dettes représentées par un titre	2 180 586	4 113 596	7 055 303	11 093 197	-	24 442 681
Dettes subordonnées	12 501	-	484 598	1 689 518	84 891	2 271 508

Note 26b. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre assurance

	Durée restant à courir					
(en milliers d'euros)	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	Total
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	380 652	380 652
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	750 000	1 145 047	22 353	21 070	26 491	1 964 961
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

Note 27a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

(en milliers d'euros)

31.12.2023

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	6 598 726	1 887 640	442 427	8 928 793
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1)	2 640 431	644 831	-	3 285 262
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (2) (3)	3 785 137	1 242 798	-	5 027 935
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	66 512	11	26 940	93 463
- Participations et ATDLT - JVOCI	106 646	-	415 419	522 065
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	68	68
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	9 903	762 229	1 103 593	1 875 725
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR (4) (5)	9 903	280 369	285 269	575 541
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	732 454	732 454
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	10 463	-	10 463
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	172	-	172
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	471 225	-	471 225
- Autres actifs classés à la JVPR	-	-	85 870	85 870
Instruments dérivés de couverture	-	3 945 278	-	3 945 278
Total	6 608 629	6 595 147	1 546 020	14 749 796
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	2 356 394	-	2 356 394
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	177 367	-	177 367
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 679 636	-	1 679 636
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	499 391	-	499 391
Instruments dérivés de couverture	-	3 479 949	-	3 479 949
Total	-	5 836 343	-	5 836 343

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 48 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 150 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 4 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 1 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5)Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 1 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(en milliers d'euros)

31.12.2022

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	5 572 706	1 270 240	479 773	7 322 719
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	1 738 987	464 537	-	2 203 524
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (3)	3 625 996	805 691	-	4 431 687
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	82 181	12	26 735	108 928
- Participations et ATDLT - JVOCI	125 542	-	452 973	578 515
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	65	65
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	8 097	1 117 355	1 049 879	2 175 331
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	186 374	-	186 374
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(4)	8 097	251 134	227 722	486 953
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	734 405	734 405
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	755	-	755
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	10 905	-	10 905
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	172	-	172
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	668 015	-	668 015
- Autres actifs classés à la JVPR (5)	-	-	87 752	87 752
Instruments dérivés de couverture	-	5 365 023	-	5 365 023
Total	5 580 803	7 752 618	1 529 652	14 863 073
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	2 049 947	-	2 049 947
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	755	-	755
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	165 532	-	165 532
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 056 166	-	1 056 166
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	827 494	-	827 494
Instruments dérivés de couverture	-	4 525 378	-	4 525 378
Total	-	6 575 325	-	6 575 325

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 37 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 453 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 75 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4)Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 8 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5) Constatation d'actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel.

Note 27b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

(en milliers d'euros)

31.12.2023

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	61 780	-	15 617	77 397
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	4 726	-	-	4 726
- Participations et ATDLT - JVOCI	57 054	-	15 617	72 671
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	32 075 715	14 983 829	9 942 479	57 002 023
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option(1)	5 837 782	168 730	-	6 006 512
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option(2) (3)	8 754 455	3 054 793	-	11 809 248
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(4) (5)	17 388 694	11 472 661	9 457 703	38 319 058
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	94 784	17 623	484 776	597 183
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	268 943	-	268 943
- Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	1 079	-	1 079
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	32 137 495	14 983 829	9 958 096	57 079 420
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	380 652	-	380 652
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	347 888	-	347 888
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	32 764	-	32 764
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	-	380 652	-	380 652

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 17 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 19 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 18 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 56 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5)Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 9 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(en milliers d'euros)

31.12.2022
retraité IFRS 9

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	74 472	-	16 944	91 416
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	7 309	-	-	7 309
- Participations et ATDLT - JVOCI	67 163	-	16 944	84 107
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	30 149 794	12 766 874	10 282 839	53 199 507
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option (1)	6 031 764	172 071	-	6 203 835
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option (2) (3)	8 983 644	2 215 638	801	11 200 083
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR (4) (5)	15 054 174	10 058 692	9 791 836	34 904 702
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	80 212	19 525	490 202	589 939
- Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	294 863	-	294 863
- Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	6 085	-	6 085
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	30 224 266	12 766 874	10 299 783	53 290 923
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	323 904	-	323 904
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	310 552	-	310 552
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	13 352	-	13 352
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
TOTAL	-	323 904	-	323 904

(1)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 183 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 106 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 31 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 10 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 17 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

Note 27c. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre banque

(en milliers d'euros)	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
JVOCI	479 772	12 554	15 619	-8 839	-6	-	-	1 706	-58 380	442 426	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	26 735	-	-	-	-	-	-	329	-124	26 940	-	-
- Participations et ATDLT - JVOCI	452 972	12 551	15 619	-8 839	-6	-	-	1 377	-58 256	415 418	-	-
- Parts entreprises liées - JVOCI	65	3	-	-	-	-	-	-	-	68	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction / JVO /Autres	1 049 944	187 787	-	-148 192	-24 797	-1 157	41 994	-	-1 985	1 103 594	-	-1 157
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	227 722	76 957	-	-	-24 736	-1 157	6 484	-	-	285 270	-	-1 157
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	734 470	110 830	-	-148 192	-61	-	35 510	-	-103	732 454	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres actifs classés à la JVPR (1)	87 752	-	-	-	-	-	-	-	-1 882	85 870	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 529 716	200 341	15 619	-157 031	-24 803	-1 157	41 994	1 706	-60 365	1 546 020	-	-1 157
Passifs financiers												
Transaction / JVO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne "Total" pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

(1) Constatation d'actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel.

Au 31 décembre 2023, à partir des principaux paramètres non observables, le groupe a évalué une sensibilité de la juste valeur des titres de niveau 3, sur un périmètre concernant principalement le portefeuille des participations et du capital investissement.

Cette sensibilité vise à illustrer l'incertitude inhérente au recours au jugement nécessaire à l'estimation des principaux paramètres inobservables à la date d'évaluation. Elle ne représente aucunement une mesure des risques de marché sur les instruments en niveau 3. L'estimation repose sur la politique d'ajustements de valorisation. Pour le portefeuille des participations et du capital investissement, l'estimation repose sur un choc de +/- 1 % sur les paramètres AVA des titres non cotés revus annuellement. Au 31 décembre 2023, ce choc entraînerait un impact de +/- 12,4 M€ sur le niveau des AVAs des titres de niveau 3.

Note 27d. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre assurance

[illegible]

Note 28a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

31.12.2023

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	95 720 087	98 963 707	-3 243 620	224 680	14 417 811	81 077 596
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 001 653	14 030 827	-29 174	-	14 001 653	-
Prêts et créances à la clientèle	81 053 636	86 908 941	-5 855 305	-	-	81 053 636
Titres	664 798	671 107	-6 309	224 680	416 158	23 960
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-2 647 168	2 647 168	-	-	-
Passifs	115 359 646	115 354 251	5 395	-	30 292 576	85 067 070
Dettes envers les établissements de crédit	4 737 311	4 828 590	-91 279	-	4 737 311	-
Dettes envers la clientèle	85 067 070	85 080 712	-13 642	-	-	85 067 070
Dettes représentées par un titre	23 332 064	24 442 681	-1 110 617	-	23 332 064	-
Dettes subordonnées	2 223 201	2 271 508	-48 307	-	2 223 201	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-1 269 240	1 269 240	-	-	-

31.12.2022

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	85 890 732	89 290 543	-3 399 811	240 481	12 318 627	73 331 624
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 035 491	12 044 954	-9 463	-	12 035 491	-
Prêts et créances à la clientèle	73 313 496	81 178 096	-7 864 600	-	-	73 313 496
Titres	541 745	569 489	-27 744	240 481	283 136	18 128
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-4 501 996	4 501 996	-	-	-
Passifs	114 930 746	115 196 669	-265 923	-	33 912 574	81 018 172
Dettes envers les établissements de crédit	14 008 094	14 118 785	-110 691	-	14 008 094	-
Dettes envers la clientèle	81 018 172	81 064 164	-45 992	-	-	81 018 172
Dettes représentées par un titre	17 879 488	19 843 532	-1 964 044	-	17 879 488	-
Dettes subordonnées	2 024 992	2 182 014	-157 022	-	2 024 992	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-2 011 826	2 011 826	-	-	-

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées. Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Note 28b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

31.12.2023

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	2 615 573	2 735 269	-119 696	2 446 983	154 986	13 603
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	92 460	92 994	-534	-	78 857	13 603
Titres	2 523 113	2 642 275	-119 162	2 446 983	76 129	-
Passifs	1 919 037	1 919 037	-	-	1 919 037	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 919 037	1 919 037	-	-	1 919 037	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

31.12.2022 retraité IFRS 9

(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	2 521 217	2 766 611	-245 394	2 310 539	188 026	22 652
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	154 105	155 002	-897	-	136 071	18 034
Titres	2 367 112	2 611 609	-244 497	2 310 539	51 955	4 618
Passifs	1 552 772	1 552 772	-	-	1 552 772	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 552 365	1 552 365	-	-	1 552 365	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	407	407	-	-	407	-

Note 29. Intérêts et produits/charges assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	969 808	-349 410	294 998	-88 287
Clientèle	1 913 598	-1 622 551	1 463 320	-624 003
- dont crédit-bail	116 182	-17 560	223 975	-156 831
- dont obligation locative	-	-2 395	-	-308
Titres au coût amorti	3 749	-	2 870	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 017	-2 642	27 974	-565
Instruments dérivés de couverture	1 381 362	-1 205 112	348 880	-361 472
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	137 532	-	21 009	-
Dettes représentées par un titre	-	-577 682	-	-245 436
TOTAL	4 425 066	-3 757 397	2 159 051	-1 319 763

De nouveaux schémas comptables sur la LOA ont été mis en production au cours de l'exercice 2023, d'où l'impact observable sur la ligne "dont crédit-bail".

Note 30. Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	3 858	-5 544	5 007	-24 949
Clientèle	197 033	-9	198 132	-60
Instruments dérivés	886	-714	2 637	-487
Change	10 655	-146	9 695	-35
Engagements de financement et de garantie	2 574	-936	3 249	-3 755
Titres et prestations de services	581 097	-199 224	536 141	-167 601
TOTAL	796 103	-206 573	754 861	-196 887

Note 31. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de transaction	230 468	-82 467
Instruments à la juste valeur sur option	-170 012	105 963
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	-	-
Autres instruments à la juste valeur par résultat	56 563	188 438
dont OPC	9 840	47 468
Inefficacité des couvertures	-2 846	6 416
Sur couverture de flux de trésorerie	-	-
Sur couverture de juste valeur	-2 846	6 416
- variation de juste valeur des éléments couverts	-668 504	1 736 836
- variation de juste valeur des éléments de couverture	665 658	-1 730 420
Résultat de change	-1 100	-128
TOTAL	113 073	218 222

Note 32. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

31.12.2023

(en milliers d'euros)	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		-2 592	-2 592
Obligations et autres titres de dettes		3 005	3 005
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	7 336		7 336
Titres immobilisés	11 368		11 368
TOTAL	18 704	413	19 117

31.12.2022

(en milliers d'euros)	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		1 083	1 083
Obligations et autres titres de dettes		-25 493	-25 493
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	5 189		5 189
Titres immobilisés	12 284		12 284
TOTAL	17 473	-24 410	-6 937

Note 33. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2023	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2022
Actifs financiers		
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	3 673
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
TOTAL	-	3 673

Note 34. Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Produits des contrats d'assurance émis	1 140 344	1 105 108
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-763 792	-662 309
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	47 202	5 773
Résultat des activités d'assurance et de réassurance	423 752	448 572
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	2 995 153	-4 387 962
<i>dont coût du risque des placements financiers liés aux activités d'assurance</i>	-209	21
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-2 917 250	4 459 389
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	1 145	2 184
Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	79 048	73 611
TOTAL	502 800	522 183

Note 34a. Résultat des activités d'assurance et de réassurance

	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17
(en milliers d'euros)		
Produits des contrats d'assurance évalués selon le modèle général	674 428	664 270
- Marge sur services contractuels	377 010	415 140
- Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	47 747	37 542
- Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	24 193	11 588
- Charges de sinistres et autres charges afférentes attendues	225 478	200 000
Produits des contrats d'assurance évalués selon la méthode simplifiée	465 916	440 838
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-763 792	-662 309
Resultat des activités d'assurance	376 552	442 799
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance	47 202	5 773
TOTAL résultat des activités d'assurance et de réassurance	423 754	448 572

Note 34b. Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	2 995 153	-4 387 962
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-2 914 871	4 462 781
Effet de l'option d'atténuation des risques	0	0
Effet de désactualisation	-2 378	-3 392
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières	0	0
Effet des taux de change	0	0
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-2 917 251	4 459 389
Produits financiers nets des contrats de réassurance	1 145	2 184
TOTAL résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	79 047	73 611

Note 34c. Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Intérêts et produits/charges assimilés	1 023 106	632 067
Commissions	-6 178	275 717
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 039 335	-5 293 317
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 358	3 947
Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	53	-53
Produits nets sur immeubles de placement	-64 312	-6 344
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-209	21
TOTAL	2 995 153	-4 387 962

Les produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance pour 2 995 M€ (contre -4 388 M€ au 31 décembre 2022) se composent essentiellement des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat pour 2 039 M€ et des intérêts pour 1 023 M€.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS9
Instruments de transaction	-35 961	65 656
Instruments à la juste valeur sur option	709 844	-2 626 634
Autres instruments à la juste valeur par résultat	1 365 096	-2 729 904
dont OPC	1 032 082	-1 991 234
Résultat de change	356	-2 435
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	2 039 335	-5 293 317

Note 34d. Coût du risque sur le périmètre assurance

31.12.2023

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
(en milliers d'euros)						
Pertes attendues à 12 mois	-341	296	-	-	-	-45
- Prêts et créances	-	1				1
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-341	295				-46
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-				-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-256	92	-	-	-	-164
- Prêts et créances	-	-				-
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-256	92				-164
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-				-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-	-				-
Actifs dépréciés	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-597	388	-	-	-	-209

	Dotations	Reprises	Créances irréouvrables couvertes	Créances irréouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois	-562	452	-	-	-	-110
- Prêts et créances	-	1				1
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-562	451				-111
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-				-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-	131	-	-	-	131
- Prêts et créances	-	-				-
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	131				131
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-				-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-	-				-
Actifs dépréciés	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-562	583	-	-	-	21

Note 34e. Périmètre assurance - Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022 retraité IFRS9	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances	155 007	30 958	-92 967	-	-	92 998
- pertes attendues à 12 mois	155 007	30 958	-92 967	-	-	92 998
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - Titres	2 614 832	313 664	-282 789	-	-	2 645 707
- pertes attendues à 12 mois	2 595 688	313 641	-267 139	-11 038	-	2 631 152
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	19 144	23	-15 650	11 038	-	14 555
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 769 839	344 622	-375 756	-	-	2 738 705

Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022 retraité IFRS9	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances	-5	-	1	-	-	-	-4
- pertes attendues à 12 mois	-5	-	1	-	-	-	-4
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-3 223	-577	368	-	-	-	-3 432
- pertes attendues à 12 mois	-3 084	-380	275	59	-	-	-3 130
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-139	-197	93	-59	-	-	-302
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-3 228	-577	369	-	-	-	-3 436

Valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

(en milliers d'euros)

31.12.2023

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	92 998	-	-	-
[0,1;0,25]	-	-	-	-
[0,26;0,99]	-	-	-	-
[1;2,99]	-	-	-	-
[3;9,99]	-	-	-	-
>=10	-	-	-	-
TOTAL	92 998	-	-	-

Note 35. Produits/charges des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	-	-6 563	11 725	-5 377
Autres produits	332 073	-77 931	333 293	-69 281
TOTAL	332 073	-84 494	345 018	-74 658

Note 36. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	-	-
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	26	-287
TOTAL	26	-287

Note 37. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Charges de personnel	-983 807	-970 449
Autres charges générales d'exploitation	-697 732	-684 998
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance (1)	269 590	263 751
TOTAL	-1 411 949	-1 391 696

(1) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges afférentes aux contrats d'assurance émis sauf pour les frais d'acquisition qui sont différés au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures

Note 37a. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Salaires et traitements	-542 423	-513 566
Charges sociales	-250 704	-246 806
Intéressement et participation des salariés	-60 107	-84 212
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-72 776	-71 087
Autres	-	-
Charges de personnel liées aux activités d'assurance	-57 797	-54 778
TOTAL	-983 807	-970 449

Note 37b. Effectifs moyens

	31.12.2023	31.12.2022
Employés	4 434	4 421
Cadres	6 561	6 371
TOTAL	10 995	10 792

Note 37c. Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2023 de 104 456 milliers d'euros (contre 97 898 milliers d'euros en 2022).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de fin de carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme (1)	31.12.2023	31.12.2022
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière			
(En milliers d'euros)					
Dette actuarielle brute en début période	52 576	23 226	138 449	214 250	258 710
Coût des services rendus sur la période	2 277	4 905	2 887	10 069	11 377
Intérêts nets	1 844	803	5 129	7 776	1 886
Impacts réforme retraite	-665	-379	-	-1 044	-
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	-	-304	-	-304	-66
Prestations versées	-6 015	-2 832	-3 955	-12 801	-20 171
Gains / pertes actuariels	-1 791	-488	10 103	7 825	-37 486
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	691	-142	-274	275	3 632
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	-2 124	527	2 406	808	-65 905
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-358	-872	7 972	6 741	24 787
Dette actuarielle brute en fin période	48 227	24 931	152 614	225 771	214 250

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps.

Détail de charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2023	31.12.2022
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière			
(En milliers d'euros)					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-2 016	-4 324	-2 887	-9 228	-10 726
Intérêts nets	1 452	1 024	-4 305	-1 829	-1 076
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	181	11	-	192	367
Impact réforme retraite	665	379	-	1 044	-
Gains / pertes actuariels	-	-	-10 515	-10 515	15 277
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat	-	-	274	274	-189
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat	-	-	-2 817	-2 817	34 581
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-	-	-7 972	-7 972	-19 115
Charge au compte de résultat	100	-2 921	-17 707	-20 528	3 842

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursements

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2023	31.12.2022
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière			
(En milliers d'euros)					
Juste valeur des actifs en début de période	95 537	56 961	22 691	175 189	182 858
Intérêts nets	3 296	1 839	824	5 958	810
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	-	-30	-	-30	-
Prestations versées	-6 015	-2 655	-	-8 670	-13 018
Gains / pertes actuariels	-1 211	-1 915	-411	-3 538	4 540
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques	-	-	-	-	-
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières	-1 211	-1 915	-411	-3 538	4 540
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	91 607	54 198	23 103	168 909	175 189

Position nette

	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	31.12.2023	31.12.2022
(En milliers d'euros)					
Dette actuarielle fin de période	48 227	24 931	152 614	225 771	214 251
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-91 607	-54 198	-23 103	-168 909	-175 189
POSITION NETTE	-43 380	-29 268	129 511	56 863	39 062

Eléments reconnus immédiatement et comptabilisés dans le résultat global

(En milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-862	26 465
Ajustements de plafonnement des actifs	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-862	26 465
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-136 679	-135 817

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir et par une compagnie d'assurance externe au groupe pour la partie relative au régime surcomplémentaire.

Au 31 décembre 2023, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 7,4 ans (7,2 ans en 2022).

Composition des actifs de couverture

(En milliers d'euros)	31.12.2023			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	106 274	3 958	209	-
Actifs non cotés sur un marché actif	12 521	5 611	17 233	-
Total	118 794	9 569	17 442	-

(En milliers d'euros)	31.12.2022			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	111 602	4 489	237	-
Actifs non cotés sur un marché actif	13 112	5 782	17 275	-
Total	124 714	10 271	17 513	-

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En milliers d'euros)	31.12.2023			
(En pourcentage de l'élément mesuré)	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-4%	-3%	-5%	-4%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	1%	3%	5%	4%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 37d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

Note 37e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
(En milliers d'euros)		
Impôts et taxes	-73 912	-91 077
Locations	-86 861	-71 374
- locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-84 154	-68 809
- autres locations	-2 707	-2 565
Services extérieurs	-491 389	-478 507
Autres charges diverses	-279	-153
Charges d'exploitation liées aux activités d'assurance	-45 291	-43 887
TOTAL	-697 732	-684 998

	31.12.2023			31.12.2022		
(En milliers d'euros)	PWC	Deloitte	Total	PWC	Deloitte	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 974	2 402	4 376	1 811	2 090	3 901
Crédit Mutuel Arkéa	679	798	1 477	678	638	1 316
Filiales consolidées	1 295	1 604	2 899	1 133	1 452	2 585
Services autres que la certification des comptes	308	364	672	432	481	913
Crédit Mutuel Arkéa	143	165	308	344	385	729
Filiales consolidées	165	199	364	88	96	184
TOTAL	2 282	2 766	5 048	2 243	2 571	4 814

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 929 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023 (contre 1 171 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022).

Note 38. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Amortissements	-162 839	-150 512
Immobilisations corporelles	-56 284	-54 000
- dont droits d'utilisation - Immobilier	-14 613	-14 639
Immobilisations incorporelles	-106 555	-96 512
Dotations et reprises sur dépréciations	2 733	-2 566
Immobilisations corporelles	183	-16
- dont droits d'utilisation - Immobilier	-	76
Immobilisations incorporelles	2 550	-2 550
Autres charges liées aux activités d'assurance	-2 634	-2 556
Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles rattachables aux contrats d'assurance	37 316	36 476
TOTAL	-125 424	-119 158

Note 39. Coût du risque

Note 39a. Coût du risque sur le périmètre banque

(En milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2023
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-104 950	135 366				30 416
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-2 798	920				-1 878
- Prêts et créances clientèle	-82 269	116 483				34 214
- dont location financement	-2 264	4 282				2 018
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1 686	266				-1 420
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-4 263	1 835				-2 428
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-13 934	15 862				1 928
- Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-203 280	188 715				-14 565
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
- Prêts et créances clientèle	-196 731	183 475				-13 256
- dont location financement	-8 718	4 289				-4 429
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-21	-				-21
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-6 528	5 240				-1 288
- Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-239 141	226 469	-88 714	-44 934	36 124	-110 196
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-231 847	218 508	-88 697	-44 934	36 119	-110 851
- dont location financement	-15 643	14 227	-3 143	-	113	-4 446
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-3 374	5 326	-	-	-	1 952
- Autres actifs	-3 920	2 635	-17	-	5	-1 297
TOTAL	-547 371	550 550	-88 714	-44 934	36 124	-94 345

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2022
			couvertes	non couvertes		
(En milliers d'euros)						
Pertes attendues à 12 mois	-143 478	85 412	-	-	-	-58 066
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-4 703	1 239	-	-	-	-3 464
- Prêts et créances clientèle	-121 461	67 699	-	-	-	-53 762
- dont location financement	-7 163	2 238	-	-	-	-4 925
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-6	36	-	-	-	30
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-1 559	5 300	-	-	-	3 741
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-15 749	11 138	-	-	-	-4 611
- Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Pertes attendues sur la durée de vie	-168 295	140 537	-	-	-	-27 758
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-163 254	135 366	-	-	-	-27 888
- dont location financement	-4 240	5 330	-	-	-	1 090
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	41	-	-	-	41
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	62	-	-	-	62
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-5 041	5 068	-	-	-	27
- Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Actifs dépréciés	-241 024	278 365	-96 433	-11 385	20 295	-50 182
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-233 400	241 721	-96 021	-11 360	20 295	-78 765
- dont location financement	-17 311	12 756	-4 986	-	3 015	-6 526
- Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	355	-314	-	-	41
- Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-5 382	33 189	-	-	-	27 807
- Autres actifs	-2 242	3 100	-98	-25	-	735
TOTAL	-552 797	504 314	-96 433	-11 385	20 295	-136 006

Note 39b. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(En milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	12 051 621	6 545 103	-4 556 965	-	-384	14 039 375
- pertes attendues à 12 mois	12 051 621	6 545 103	-4 556 965	-	-384	14 039 375
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	82 360 073	19 467 363	-13 750 038	-	-107	88 077 291
- pertes attendues à 12 mois	76 167 214	18 751 991	-12 127 913	-3 239 688	-107	79 551 497
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	4 711 068	611 380	-1 252 964	2 883 857	-	6 953 341
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 288 241	61 981	-310 635	356 105	-	1 395 692
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	193 550	42 011	-58 526	-274	-	176 761
Actifs financiers au coût amorti - Titres	570 005	113 362	-10 324	-	-	673 043
- pertes attendues à 12 mois	570 005	113 362	-10 324	-	-	673 043
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	6 638 647	6 250 501	-4 570 071	-	-	8 319 077
- pertes attendues à 12 mois	6 638 647	6 236 501	-4 570 071	-	-	8 305 077
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	14 000	-	-	-	14 000
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Total	101 620 346	32 376 329	-22 887 398	-	-491	111 108 786

Note 39c. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-6 667	-2 800	919	-	-	-	-8 548
- pertes attendues à 12 mois	-6 667	-2 800	919	-	-	-	-8 548
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 181 977	-546 662	560 289	-	-	-	-1 168 350
- pertes attendues à 12 mois	-225 703	-82 256	161 220	-44 736	-	-	-191 475
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-259 752	-196 731	141 120	43 763	-	-	-271 600
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-623 572	-262 097	248 314	973	-	-	-636 382
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-72 950	-5 578	9 635	-	-	-	-68 893
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-516	-1 453	33	-	-	-	-1 936
- pertes attendues à 12 mois	-516	-1 453	33	-	-	-	-1 936
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-3 436	-4 282	1 838	-	-	-	-5 880
- pertes attendues à 12 mois	-3 436	-4 261	1 838	-	-	-	-5 859
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-21	-	-	-	-	-21
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-44 849	-27 133	32 103	-	-	-	-39 879
- pertes attendues à 12 mois	-21 006	-13 935	15 876	-	-	-	-19 065
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-6 510	-6 529	5 323	-	-	-	-7 716
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-17 333	-6 669	10 904	-	-	-	-13 098
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	-	-	-	-	-	-	-
Total	-1 237 445	-582 330	595 182	-	-	-	-1 224 593

Note 39d. Périmètre banque – valeur comptable des créances clientèle par catégorie de risque de crédit**31.12.2023**

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	24 725 250	4 848	-	-
[0,1;0,25]	21 904 948	3 830	-	-
[0,26;0,99]	14 407 431	2 302 518	-	-
[1;2,99]	8 924 556	1 276 842	-	-
[3;9,99]	9 290 755	2 144 780	-	-
>=10	298 557	1 220 523	1 395 692	176 761
Total	79 551 497	6 953 341	1 395 692	176 761

31.12.2022

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	1 044 070	34 050	-	-
[0,1;0,25]	37 163 121	55 582	-	-
[0,26;0,99]	16 725 868	98 742	-	-
[1;2,99]	9 569 017	815 733	-	-
[3;9,99]	11 157 096	1 766 326	-	-
>=10	508 042	1 940 635	1 288 241	193 550
Total	76 167 214	4 711 068	1 288 241	193 550

Note 39e. Périmètre banque – ventilation des créances brutes et dépréciations par type de contrepartie

Encours soumis à provisions	31.12.2023				31.12.2022			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Banques centrales	92 220	-	-	92 220	44 755	-	-	44 755
Administrations publiques	12 023 570	14 653	-	12 038 223	10 337 950	19 596	-	10 357 546
Etablissements de crédit	19 648 452	-	-	19 648 452	16 536 121	-	-	16 536 121
Autres entreprises financières	1 657 257	120 674	13 077	1 791 008	1 221 809	126 631	10 554	1 358 994
Entreprises non financières	24 868 192	2 935 266	944 068	28 747 526	23 943 849	2 240 075	882 557	27 066 481
<i>Dont PME</i>	<i>10 516 171</i>	<i>1 631 237</i>	<i>599 133</i>	<i>12 746 541</i>	<i>10 476 055</i>	<i>1 323 110</i>	<i>551 869</i>	<i>12 351 034</i>
Ménages	44 279 299	3 896 750	615 308	48 791 357	43 343 001	2 324 768	588 680	46 256 449
TOTAL	102 568 990	6 967 343	1 572 453	111 108 786	95 427 485	4 711 070	1 481 791	101 620 346

Provisions	31.12.2023				31.12.2022			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Banques centrales	-58	-	-	-	-3	-	-	-3
Administrations publiques	-9 940	-844	-	-10 784	-7 793	-668	-	-8 461
Etablissements de crédit	-10 511	-	-	-10 511	-7 965	-	-	-7 965
Autres entreprises financières	-10 233	-11 504	-6 487	-28 224	-9 678	-7 065	-5 693	-22 436
Entreprises non financières	-112 174	-155 072	-444 218	-711 464	-122 887	-155 877	-429 899	-708 663
<i>Dont PME</i>	<i>-49 283</i>	<i>-80 051</i>	<i>-330 302</i>	<i>-459 636</i>	<i>-59 008</i>	<i>-88 463</i>	<i>-313 526</i>	<i>-460 997</i>
Ménages	-64 901	-104 202	-254 570	-423 673	-87 996	-96 142	-260 930	-445 068
TOTAL	-207 817	-271 622	-705 275	-1 184 714	-236 322	-259 752	-696 522	-1 192 596

Note 40. Gains ou pertes sur autres actifs

(En milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations corporelles et incorporelles	403	2 212
Moins-values de cession	-1 243	-896
Plus-values de cession	1 646	3 108
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-406	-4 313
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	29 800	89 214
TOTAL	29 797	87 113

Note 41. Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT		
Charge d'impôt exigible	-67 994	-105 424
Charge ou produit d'impôt différé net	-55 591	-42 302
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-123 585	-147 726
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	537 877	844 729

TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	22,98%	17,49%
---------------------------------	---------------	---------------

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT :	31.12.2023	31.12.2022
Taux normal d'impôt	25,83%	25,83%
Différences permanentes	-0,33%	0,50%
Imposition à taux réduit et exonérations	-2,34%	-7,65%
Impact des situations déficitaires	-0,06%	-1,03%
Crédits d'impôts	-0,16%	-0,07%
Exceptionnel	0,40%	0,25%
Autres	-0,36%	-0,34%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	22,98%	17,49%

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 42a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers d'euros)	Mouvements de la période 2023	Mouvement de la période 2022 retraité IFRS 9/IFRS17
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	2 975	-69 730
- Reclassement vers le résultat	13 942	21 101
- Autres mouvements	-10 967	-90 831
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
- Reclassement vers le résultat	-	-
- Autres mouvements	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-	-
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	37 767	-53 623
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-1 425	-582
Eléments recyclables en résultat	39 317	-123 935
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-643	19 612
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-10 901	23 359
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-72 498	35 392
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-12 219	112
Réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-3	-2 743
Eléments non recyclables en résultat	-96 264	75 732
TOTAL	-56 947	-48 203

Note 42b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 964	-989	2 975	-93 880	24 150	-69 730
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	50 919	-13 152	37 767	-72 298	18 675	-53 623
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-1 920	495	-1 425	-786	204	-582
Eléments recyclables en résultat	52 963	-13 646	39 317	-166 964	43 029	-123 935
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-868	225	-643	26 445	-6 833	19 612
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-14 697	3 796	-10 901	31 494	-8 135	23 359
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-80 155	7 657	-72 498	30 830	4 562	35 392
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-14 019	1 800	-12 219	-638	750	112
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-	-	-	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-4	1	-3	-2 830	87	-2 743
Eléments non recyclables en résultat	-109 743	13 479	-96 264	85 301	-9 569	75 732
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-56 780	-167	-56 947	-81 663	33 460	-48 203

Note 43a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

(En milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	16 441 318	17 117 267
Engagements de financement	11 295 629	11 827 818
En faveur des établissements de crédit et assimilés	24 569	17 600
En faveur de la clientèle	11 271 060	11 810 218
Engagements de garantie	4 916 972	5 099 128
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 852	630
D'ordre de la clientèle	4 910 120	5 098 498
Engagements sur titres	228 717	190 321
Titres acquis avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements donnés	228 717	190 321
Engagements reçus	65 450 328	63 382 278
Engagements de financement	12 985 065	12 555 697
Reçus des établissements de crédit et assimilés	12 795 825	12 256 187
Reçus de la clientèle	189 240	299 510
Engagements de garantie	51 862 718	50 432 783
Reçus des établissements de crédit et assimilés	269 662	259 668
Reçus de la clientèle	51 593 056	50 173 115
Engagements sur titres	602 545	393 798
Titres vendus avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements reçus	602 545	393 798

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 23 450 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances données en garantie	15 638 277	15 438 850
Banque de France	13 952 618	13 751 627
Banque Européenne d'Investissement	464 301	608 293
Caisse de Refinancement de l'Habitat	662 867	451 637
Caisse des dépôts et consignations	557 296	625 293
Autres	1 194	2 000
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	811 222	416 749
Titres et valeurs données en pension	4 365 490	11 472 895

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 43b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

(En milliers d'euros)		31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés		-	963
Engagements reçus		1 109 582	1 521 935

Note 44. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
(En milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Produit net bancaire	1 606 494	1 831 828	533 278	572 935	2 139 772	2 404 763
Gains ou pertes sur cession - dilution	26	-287	-	-	26	-287
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution	1 606 520	1 831 541	533 278	572 935	2 139 798	2 404 476
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 398 716	-1 363 614	-138 657	-147 240	-1 537 373	-1 510 854
Résultat brut d'exploitation	207 804	467 927	394 621	425 695	602 425	893 622
Coût du risque	-95 581	-130 258	1 236	-5 748	-94 345	-136 006
Résultat d'exploitation	112 223	337 669	395 857	419 947	508 080	757 616
Quote-part des sociétés mises en équivalence	4 949	3 418	10 409	-2 783	15 358	635
Autres	18 821	53 402	7	-	18 828	53 402
Résultat courant avant impôt	135 993	394 489	406 273	417 164	542 266	811 653
Impôts sur les bénéfices	-34 353	-54 203	-89 232	-93 523	-123 585	-147 726
Résultat net	101 640	340 286	317 041	323 641	418 681	663 927
dont Intérêts minoritaires	72	85	1 859	612	1 931	697
Résultat net part du Groupe	101 568	340 201	315 181	323 030	416 749	663 231

(En milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9	31.12.2023	31.12.2022 retraité IFRS17/IFRS9
Actifs et Passifs sectoriels	127 833 263	127 915 093	63 791 807	59 736 865	191 625 070	187 651 958

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 45. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 47. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2023	31.12.2022
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
(En milliers d'euros)		
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 485 904	1 436 156
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Titres au coût amorti	675	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	-	-
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	781	-

(1) Principalement CCCM

	31.12.2023	31.12.2022
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
(En milliers d'euros)		
Intérêts et produits assimilés	24 524	-
Intérêts et charges assimilés	-	-1 116
Commissions (Produits)	-	-
Commissions (Charges)	-908	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 864	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	-	-
Produit net des activités d'assurance	-	-
Produits des autres activités	-	-
Charges des autres activités	-5 123	-
Produit Net Bancaire	21 357	-1 116

(1) Principalement CCCM

	31.12.2023	31.12.2022
(En milliers d'euros)	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement		
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie		
Engagements de garantie donnés	-	-
Engagements de garantie reçus	-	-
Engagements sur titres		
Autres titres à recevoir	-	-
Autres titres à livrer	-	-

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est composé, au 31 décembre 2023, de 22 membres élus pour 3 ans :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs représentants les salariés, élus ou désignés par le Comité de Groupe ;
- 2 censeurs.

Un représentant du Comité Social Économique assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 306 milliers d'euros (contre 1 227 milliers d'euros en 2022).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 2 539 milliers d'euros⁶ (contre 2 519 milliers d'euros).

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas de contrat de travail.

Les contrats de travail de la Directrice générale et de la Directrice générale déléguée de Crédit Mutuel Arkéa sont suspendus depuis le 13 février 2020 et pendant la durée de leur mandat, pour être repris automatiquement à leur terme.

Les Directeurs généraux délégués sont titulaires d'un contrat de travail.

En cas de rupture de leur mandat ou de leur contrat de travail, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture.

Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.

La Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies. Les engagements de retraite existants au bénéfice de la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et des Directeurs généraux délégués sous la forme d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (dit « article 39 ») ont été, en application de la réglementation, cristallisés au 31 décembre 2019.

Au moment de leur départ en retraite, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de leur rémunération annuelle, s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté. Ils disposent d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ses fonctions de cadre dirigeant du Crédit Mutuel Arkéa.

⁶ La Directrice générale, la Directrice générale déléguée, les Directeurs généraux délégués et le président du directoire de Suravenir, en tant que partie liée.

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2023 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 544 milliers d'euros (contre 483 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Note 46. Participation dans des entités structurées non consolidées

(En milliers d'euros)	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
31.12.2023			
Total bilan	1 116 731	10 426 502	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	251 902	3 044 985	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	251 902	3 044 985	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

(En milliers d'euros)	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
31.12.2022			
Total bilan	547 128	13 049 774	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	133 297	3 759 963	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	133 297	3 759 963	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 47. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA	France	Banque / Prestations de services	90,5	85,8	90,5	85,8
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	99,9	100,0
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP (6)	France	Banque / Capital investissement	/	100,0	/	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA IMMOBILIER CONSEIL (1)	France	Banque / Immobilier	100,0	/	100,0	/
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA REAL ESTATE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	99,9	99,9	99,9
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,9	94,8	94,9	94,8
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,6	57,8	57,6	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	98,1	99,4	98,1	99,4
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FONDS DE DOTATION CMA (1)	France	Fonds de dotation	100,0	/	100,0	/
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	98,2	100,0
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOUVELLE VAGUE (4)	France	Banque / Prestations de services	/	100,0	/	100,0
NOVELIA (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	/	100,0	/	100,0

PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale) (3)	Suisse	Banque / Intermédiation financière et boursière	/	100,0	/	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100	100	100	100
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100	100	100	100

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
BELLATRIX SAS	France	Banque / Holding	41,6	42,3	41,6	42,3
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,2	20,2	20,2	20,2
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
SWEN CAPITAL PARTNERS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	40	/	40	/
YOMONI	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34	34,2	34	34,2

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
AIS BIODIVERSITY FIRST (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,8	/	95,8	/
AIS EUROPEAN ECONOMY FOCUS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,5	/	81,5	/
AIS MANDARINE ACTIVE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	80,6	/	80,6
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	83,3	/	83,3
AIS MANDARINE GLOBAL TRANSITION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,9	98,7	98,9	98,7
AIS MANDARINE MULTI-ASSETS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
AIS MANDARINE OPPORTUNITES (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,3	/
AIS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,8	84,3	83,8	84,3
ARKEA CAPITAL 1 (3)	France	Banque / OPCVM	/	100	/	100
AIS SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,8	/	77,8	/
AUTOFOCUS ESG AVRIL 2022 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,6	/	99,6	/
AUTOFOCUS CROISSANCE DECEMBRE 2019 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	95	/	95
AUTOFOCUS ESG DECEMBRE 2020 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	87,9	/	87,9
AUTOFOCUS ESG FÉVRIER 2021	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,4	98,3	98,4
AUTOFOCUS ESG JUILLET 2021	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,2	98,3	98,2	98,3
AUTOFOCUS LOW CARBON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99	99	99	99
AUTOFOCUS LOW CARBON DECEMBRE 2021	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,3	95,2	95,3	95,2
AUTOFOCUS RENDEMENT AVRIL 2020 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,7	/	99,7
AUTOFOCUS RENDEMENT FEVRIER 2020 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	98	/	98
AUTOFOCUS LOW CARBON FÉVRIER 2022 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,9	/	97,9	/
AUTOFOCUS TRANSITION CLIMAT OCTOBRE 2022 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,7	/	96,7	/
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50	50	50	50
CHABRIERES RENDEMENT ESG (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	33,6	/	33,6
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	97,3	97,4	97,3
FCPR AIS FINANCEMENT ENTREPRENEURS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FCPR BREIZH MA BRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66,5	67,1	66,5	67,1
FCPR CAP ATLANTIQUE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,6	/	82,6	/
FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,6	80,1	41,6	80,1
FCPR MIROVA GREEN IMPACT PRIVATE EQUITY (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,7	/	61,7	/
FCPR ODDO TOMO S (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,6	/	45,6	/

FCPR SURAVENIR 1 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FCPR TIKEHAU FINANCE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FCT ARDIAN SURAVENIR PRIVATE DEBT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT PYTHEAS BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,8	96,8	96,8
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT PYTHEAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	99,5	100	99,5
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SCOR E LOANS NAT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR CONSO FUND	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT I	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FEDERAL AMBITION CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,2	99,2	99,2
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,6	49,3	50,6	49,3
FEDERAL INDICIEL APAL (EX FEDERAL APAL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73	74,5	73	74,5
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,9	77,3	80,9	77,3
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,3	62,7	65,3	62,7
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,1	74,4	74,1	74,4
FEDERAL MULTI L/S	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,7	90,7	90,7	90,7

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,5	99,3	99,5	99,3
FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,7	88,7	89,7	88,7
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	28,1	36,9	28,1	36,9
FEDERAL TRANSITION EMPLOI	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,9	52,4	44,9	52,4
FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE (EX FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,8	80,2	78,8	80,2
FEDERAL TRANSITION MODERE (EX FEDERAL OPPORTUNITE MODERE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,7	50,2	46,7	50,2
FEDERAL TRANSITION OXYGENE (EX FEDERAL OXYGENE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,1	95,3	96,1	95,3
FEDERAL TRANSITION TERRITOIRES (EX FEDERAL IMPACT TERRITOIRES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,8	39,3	34,8	39,3
FEDERAL TRANSITION TONIQUE (EX FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,1	99,1	99,1
FLEXPERTISE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67	74,3	67	74,3
FPS SUR INFRA DURABLES (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES CLIMAT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS UBS ARCHMORE INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
MANDARINE EQUITY INCOME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93	/	93
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,2	39,2	39,2	39,2
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,3	82,2	80,3	82,2
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE (A) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	32,5	/	32,5	/
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUESSANT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,9	60,1	58,9	60,1
PARTS RÉSIDUELLES FC (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
PRIMO ELITE (FLEX)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SC MEILLEURIMMO (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	64,5	/	64,5

SC NOVAXIA R	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,4	53,9	51,4	53,9
SC Y IMMO (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,5	/	60,5	/
SC NOVAXIA VISTA (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	41,7	/	41,7
SC PYTHAGORE (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	34,9	/	34,9
SCHELCHER CONVERTIBLES ESG (EX SP CONVERTIBLES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,2	20,6	20,2	20,6
SCHELCHER CONVERTIBLES MID CAP ESG (EX SP CONVERTIBLES MID CAP ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,7	33,1	35,7	33,1
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	24,7	/	24,7	/
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD (EX SP HAUT RENDEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,8	32,5	31,8	32,5
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,4	46,8	49,4	46,8
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2028 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,8	/	58,8	/
SCHELCHER MULTI ASSET (EX SP CROISSANCE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,1	86,6	80,1	86,6
SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG (EX SP OPPORTUNITES EUROPEENNES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	22,7	21,2	22,7	21,2
SC KEYS SELECTION VIE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	70	/	70	/
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50	50	50	50
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38	38	38	38
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,7	90,4	88,7	90,4
SCI TERRITOIRES AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	100	98,4	100
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCI USUFRUIMMO 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCPI LOG IN (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	55,2	/	55,2
SCPI REMAKE LIVE (5)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	78,3	/	78,3
Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENTS	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2023

(2) Cession

(3) Liquidation

(4) TUP

(5) Dilution

(6) Fusion

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite *short cut method*) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont disponibles sur le site internet du groupe, au sein de l'information réglementée.

Note 48. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2023.